



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mai 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 132 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Renforcement des capacités de l'Organisation
des Nations Unies sur le plan de la conduite
des opérations de maintien de la paix et de l'appui
à leur fournir, rapport sur l'exécution du budget
du compte d'appui aux opérations de maintien
de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007
au 30 juin 2008 et projet de budget du compte
d'appui aux opérations de maintien de la paix
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009
au 30 juin 2010**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/63/702)	4
III. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	12
A. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	12
B. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours	14
C. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	15
1. Structure et présentation	15
2. Évolution du compte d'appui	15
3. Généralités	17
4. Recommandations détaillées	21
a) Département des opérations de maintien de la paix	21
i) Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix	22
ii) Bureau des opérations	23
iii) Bureau des affaires militaires	24
iv) Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	25
v) Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	30
b) Département de l'appui aux missions	32
i) Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions	32
ii) Division du budget et des finances	33
iii) Division du personnel	33
iv) Division du soutien logistique	35
v) Division des technologies de l'information et des communications	38
c) Département de la gestion	40
i) Bureau du Secrétaire général adjoint	40
ii) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	41
iii) Bureau de la gestion des ressources humaines	45
iv) Bureau des services centraux d'appui	51
d) Bureau des services de contrôle interne	55
e) Bureau de l'Ombudsman de l'ONU	59

f) Bureau de la déontologie	60
g) Bureau des affaires juridiques	60
h) Département de l'information	62
i) Département de la sûreté et de la sécurité	62
j) Bureau des technologies de l'information et des communications	63
5. Conclusion	66

Annexes

I. Organigrammes, Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix (effectifs proposés pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010)	69
II. Récapitulatif des améliorations apportées aux procédures administratives et de gestion	73
III. Compte d'appui : dépenses actuelles et dépenses prévues pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (au 13 mars 2009)	78
IV. Organigramme, Département des opérations de maintien de la paix, Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, Division de la police (effectifs proposés au 1 ^{er} juillet 2009)	79
V. Organigramme, Bureau des technologies de l'information et des communications (effectifs proposés au 1 ^{er} juillet 2009)	80

I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires entraîneraient une réduction du projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Les raisons motivant ces recommandations sont énoncées plus loin aux paragraphes 46 à 199. Le Comité consultatif formule également un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion des ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les domaines susceptibles d'améliorations.

2. Dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif présente ses vues et recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. On trouvera à la section II du présent rapport les commentaires et observations du Comité sur le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/63/702 et Corr.1), établi comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/279 et 62/250. La section III contient les observations et recommandations du Comité sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

3. Les documents dont était saisi le Comité consultatif lors de l'examen du projet de budget du compte d'appui sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/63/702)

4. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 67 de sa résolution 61/279, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session, un rapport détaillé sur l'impact de la nouvelle structure du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sur la mise en œuvre des mandats des missions ainsi que sur l'exécution efficace et efficiente du programme. Au paragraphe 24 de sa résolution 62/250, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter des données détaillées sur les mécanismes en place et les mesures prises pour venir à bout des difficultés de gestion causées par la nouvelle structure organisationnelle, et sur les améliorations que cette nouvelle structure avait permis d'apporter pour ce qui est d'assurer un appui efficace et rationnel aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, ainsi qu'en ce qui concerne la coordination avec le Département des affaires politiques.

5. S'agissant de la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 67 de sa résolution 61/279, le Comité consultatif constate que, selon le Secrétaire général, les 18 mois qui se sont écoulés depuis l'approbation par l'Assemblée de la

restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions ne suffisent pas pour mener à bien une réforme organisationnelle approfondie. Dans son rapport, le Secrétaire général cherche plutôt à mettre en relief les domaines où d'importants résultats stratégiques et opérationnels ont déjà été obtenus. D'après les représentants du Secrétaire général, il faudra trois ou quatre ans avant que l'impact de la restructuration puisse se faire pleinement sentir et être véritablement évalué. **Le Comité consultatif estime que trois ou quatre ans pourraient être un délai raisonnable pour que l'impact de la restructuration se fasse pleinement sentir et être véritablement évalué. Toutefois, le Comité est d'avis que les importants résultats stratégiques et opérationnels obtenus jusqu'ici n'apparaissent pas clairement dans le rapport et doivent être plus précisément mis en lumière dans les futurs rapports.**

6. Aux paragraphes 8 à 21 de son rapport (A/63/702), le Secrétaire général décrit le contexte dans lequel s'inscrit la restructuration, y compris la situation concernant les réformes passées, telles que celles qui ont été entreprises à la suite de la présentation du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809), du programme de réforme quinquennal (2005-2010) dénommé « Opération de paix 2010 » qui a abouti à l'établissement d'un récapitulatif des propositions de réforme énoncées par le Secrétaire général dans ses rapports (A/61/749, A/61/858 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et Add.2, et A/62/752), et des décisions adoptées par l'Assemblée générale à cet égard dans ses résolutions 61/279 et 62/250). **Le Comité consultatif estime que l'opération de restructuration a permis d'atteindre une partie des objectifs énoncés au paragraphes 16 et 17 du rapport. Le Comité recommande que le Secrétaire général établisse des critères précis pour atteindre les objectifs énoncés dans ces paragraphes. Le Comité souligne aussi que le succès de la restructuration continuerait d'être évalué en regard de ces grands objectifs.**

7. La section V du rapport du Secrétaire général traite des progrès réalisés et des premières incidences de la restructuration. Le Secrétaire général indique que la plupart des capacités approuvées dans la résolution 61/279 ont été mises en place et que les capacités de direction et de gestion ainsi que les effectifs ont eux aussi été renforcés dans une large mesure : le recrutement est en cours pour certains postes clefs devenus vacants en raison de mouvements de personnel (par exemple les postes de directeur au Département de l'appui aux missions, qui sont en passe d'être pourvus); les dispositions prises pour pourvoir certains postes de spécialiste dans les équipes opérationnelles intégrées se sont heurtées à des difficultés auxquelles on s'efforce de remédier (voir plus loin par. 15); les effets du renforcement du Bureau des affaires militaires ne se sont pas encore fait pleinement sentir, étant donné que le recrutement est toujours en cours (au 28 février, 49 postes étaient vacants sur un total de 132 nouveaux postes approuvés pour 2008/09). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'avant la restructuration, le Département des opérations de maintien de la paix comptait au total 679 postes, dont 62 postes inscrits au budget ordinaire et 617 postes imputés sur le compte d'appui). Après la restructuration, le tableau des effectifs comporte 453 postes pour le Département des opérations de maintien de la paix (28 inscrits au budget ordinaire et 425 imputés sur le compte d'appui) et 454 postes pour le Département de l'appui aux missions (30 inscrits au budget ordinaire et 424 imputés par le compte d'appui). Le Comité fait observer que certains postes clefs restent vacants et que les mouvements de personnel, surtout dans les principaux postes de direction,

pourraient entraver le processus de restructuration. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'assurer la stabilité de la structure du personnel pour garantir la continuité et l'efficacité des opérations et recommande vivement que le personnel soit recruté et nommé sans retard.**

8. Pour ce qui est de l'unité de commandement et l'intégration des efforts, le Secrétaire général indique qu'il a été publié des consignes sur l'autorité, le commandement et le contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui précisent les arrangements en vigueur et contiennent des directives détaillées applicables aux postes de direction. En outre, plusieurs instances de décision communes ont été mises en place pour les questions stratégiques, les questions de fond et les questions opérationnelles au sein du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Le Comité consultatif a été informé que des relations de travail harmonieuses et sans à-coups existait entre les secrétaires généraux adjoints des deux départements; il estime néanmoins que le rapport ne tenait pas dûment compte des dispositions énoncées au paragraphe 58 de la résolution 61/279. Le Secrétaire général indique que l'adoption de la formule du partage des ressources entre les deux départements a non seulement facilité l'intégration et permis de réaliser des économies d'échelle, mais qu'elle a également favorisé la mise au point et l'adoption de normes et de systèmes uniformes dans les deux départements. On a fait valoir que l'un des principaux avantages a été de faire apparaître, dans l'un comme dans l'autre, des domaines de compétence dont la grande valeur manifeste a incité d'autres départements à se prévaloir de ces compétences et services dans des domaines comme l'appui aux missions, l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité, les affaires militaires et la planification des missions. **Le Comité consultatif souligne néanmoins qu'il faudrait éviter que cette formule ne conduise à des doubles emplois et à un chevauchement des ressources.** À cet égard, le Comité note qu'un accord de prestation de services entre le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions devrait être conclu en 2009.

9. Il convient de noter à ce propos que la question de la répartition des tâches entre le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix est évoquée au paragraphe 79 du rapport du Secrétaire général (A/63/702). Comme indiqué dans ce paragraphe, les deux départements s'emploient à mettre au point, en matière de coopération interdépartementale, un ensemble de principes communs propre à garantir l'unité de commandement, la complémentarité des activités et le recours effectif aux compétences spécialisées des deux départements. Ces principes seront énoncés dans les circulaires du Secrétaire général, qui seront prochainement publiées pour chaque département. **Étant donné que le rôle actif joué simultanément dans les missions par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, le Comité consultatif est d'avis qu'il aurait fallu saisir l'occasion qu'offrirait l'opération de restructuration pour revoir comment assurer le fonctionnement plus efficace et plus rationnel de chaque département et étudier comment organiser au mieux les fonctions politiques des composantes du Secrétariat de manière à en améliorer l'efficacité grâce à un regroupement éventuel, compte tenu de leur mandat respectif.**

10. Aux paragraphes 29 à 49 de son rapport, le Secrétaire général présente des observations détaillées sur les directives relatives au renforcement des opérations de maintien de la paix et de l'appui qui leur est apporté. **Le Comité consultatif doute**

que celles-ci résultent toutes directement de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et de la création du Département de l'appui aux missions; il convient néanmoins de noter le renforcement des différentes capacités, les améliorations déjà apportées ou en cours et les questions devant retenir l'attention.

11. Le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions achèveraient en mai 2009 l'établissement des circulaires du Secrétaire général sur leur organisation et leurs attributions présentées au Département de la gestion, qui les soumettrait, conformément à la pratique habituelle, à un examen formel avant leur promulgation par le Secrétaire général. Ces circulaires devraient donc être approuvées et publiées en août 2009. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de publier rapidement tous les textes directifs qui jouent un rôle crucial pour la réalisation de l'objectif qu'est le renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir.**

12. D'après le Secrétaire général, l'un des premiers effets positifs de la restructuration réside dans le fait que le Département de l'appui aux missions se révèle être un important instrument stratégique et opérationnel, mettant davantage l'accent sur les questions d'appui et mieux à même d'appuyer des initiatives telles que l'offre de bons offices, la médiation et les activités de paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le Département de l'appui aux missions dirige actuellement la mise au point d'une stratégie d'appui globale en matière de prestation de services, en se fondant sur une enquête sur la qualité de l'appui fourni à toutes les missions, effectuée au mois d'août 2008, et d'un atelier à l'intention des directeurs et des chefs, tenu en novembre 2008. Le Comité consultatif a appris que certains des principaux points de cette stratégie consistent à définir les moyens d'améliorer : a) la prestation des services d'appui aux missions pendant toute leur durée (grâce à un meilleur usage des technologies, à la mise en commun des éléments d'appui entre les missions, et au recours aux centres régionaux pour la fourniture de services d'appui à des missions multiples), l'accent étant particulièrement mis sur la phase de démarrage mais aussi sur la conversion de l'approche consistant à appuyer une série de missions individuelles en opération d'appui à l'échelon mondial; b) les moyens de s'attacher les services du personnel le plus compétent pour fournir des services d'appui aux missions (grâce à une culture du service, à la formation et au perfectionnement d'experts, au sein des missions d'un petit noyau, au déploiement d'experts techniques, à l'instauration de partenariats, à la sous-traitance et à la mise en place de capacités permanentes à la fois internes et externes; c) les moyens de renforcer l'organisation des services d'appui à long terme grâce à l'application de systèmes de gestion et de critères de référence, à une délégation accrue des pouvoirs; et d) les moyens d'avoir un impact optimal sur le plan local (grâce à des achats sur place, au recrutement de cadres et d'agents locaux et à la mise en place de partenariats avec les institutions locales).

13. En outre, le Comité consultatif a été informé que lors de l'élaboration de la stratégie d'appui, les éléments suivants ont été pris en considération : la nécessité d'assurer la gestion rationnelle des ressources en personnel et autres du fait de la crise financière; les préoccupations écologiques qui influent sur les politiques relatives aux opérations et au matériel; les problèmes de sûreté et de sécurité; la

nécessité de renforcer les contrôles, la transparence et la gestion des risques; la nécessité de mettre en place des dispositifs concrets pour la mise en œuvre des opérations, programmes et activités conjoints; les besoins des fournisseurs de contingents en matière d'appui et de matériel. **Le Comité consultatif note que certains éléments de la stratégie sont repris dans les budgets des opérations de maintien de la paix et dans le budget du compte d'appui pour 2009/10, et il accueille avec satisfaction les mesures tendant à améliorer les fonctions d'appui. Le Comité consultatif compte que l'information sur la stratégie, une fois clairement énoncée, sera communiquée à l'Assemblée générale lors de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quatrième session.**

14. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a lancé une étude intitulée « Nouveaux horizons », qui servira de base pour énoncer clairement les futurs objectifs stratégiques et principes directeurs relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, définissant des méthodes propres à réduire autant que possible les risques et à parvenir à une efficacité maximale. S'agissant des questions évoquées plus haut au paragraphe 9, le Comité prend également note des efforts déployés dans ce sens par le Secrétaire général dans les domaines de la médiation (Département des affaires politiques) et de la consolidation de la paix (Bureau d'appui à la consolidation de la paix).

15. En ce qui concerne l'encadrement et l'appui opérationnels, le Secrétaire général déclare que les évaluations indiquent que les équipes opérationnelles intégrées se sont révélées particulièrement utiles au cours de la phase de planification des nouvelles missions et des missions en transition ainsi qu'au moment du démarrage, mais que la contribution des équipes appuyant des missions plus stables était moins tangible. Certains des problèmes recensés concernent les divergences de perception quant à la structure hiérarchique du fait que les différents spécialistes – et les budgets correspondants – continuent de relever de leurs domaines fonctionnels respectifs et non du Bureau des opérations; un manque d'homogénéité dans les attributions et les responsabilités, les pouvoirs et les prestations des membres des équipes, différents dispositifs ayant été mis en place entre les services fonctionnels et les équipes pour assurer une gestion par décentralisation fonctionnelle et efficace; des retards dans le déploiement de certains spécialistes du fait de leur manque d'expérience préalable de l'ONU, ce qui est particulièrement le cas des candidats aux postes militaires et de police à pourvoir par détachement, et a conduit à l'offre d'une formation en cours d'emploi; et la décision de permettre aux spécialistes actuellement détachés auprès du Département des opérations de maintien de la paix de postuler aux postes de ces équipes pour lesquels ils remplissent les conditions voulues et de prolonger leur détachement d'un ou deux ans.

16. Selon le Secrétaire général, les mesures prises comme suite aux évaluations préliminaires du fonctionnement des équipes opérationnelles intégrées ont notamment consisté à mettre au point des principes directeurs, des définitions et une grille globale révisée pour la répartition des tâches entre les équipes et les services fonctionnels des deux départements. Compte tenu du fait qu'il n'existait pas de modèle unique, le Bureau des opérations a été habilité à affecter des spécialistes à différentes missions, le cas échéant, pour satisfaire aux besoins opérationnels, et à mettre au point ou à réviser le mandat des chefs d'équipe et de tous les spécialistes ainsi que celui des directeurs au sein du Bureau des opérations, afin de préciser les attributions des uns et des autres.

17. Le Comité consultatif constate qu'à ce jour, sept équipes opérationnelles intégrées ont été constituées selon trois modèles d'équipes différents (une équipe spécifique à une mission, deux équipes couvrant plus d'une mission et quatre équipes partageant leurs spécialistes et couvrant de nombreuses missions), dont la composition figure dans les organigrammes figurant dans le présent rapport (voir annexe I). En outre, une évaluation consécutive du fonctionnement et de l'impact des équipes opérationnelles intégrées sera entreprise d'ici à juin 2009. **Le Comité consultatif constate que certaines lacunes observées font ressortir la nécessité d'une plus grande souplesse structurelle, comme l'avait initialement recommandé le Comité (voir A/61/937). Le Comité consultatif attend avec intérêt la prochaine évaluation et espère qu'elle permettra d'apporter de nouvelles améliorations en vue de remédier aux lacunes éventuelles, le but étant d'assurer une meilleure prestation de services et de renforcer l'efficacité des opérations des équipes opérationnelles intégrées.**

18. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées au paragraphe 13 de son rapport (A/62/855). Dans ce rapport, il s'est déclaré préoccupé par l'absence de transparence budgétaire qui caractérisait les arrangements administratifs prévus pour les équipes opérationnelles intégrées. À sa demande, le Comité consultatif a reçu le texte des principes directeurs applicables aux équipes opérationnelles intégrées, qui stipulent que ces équipes présentent à la haute direction du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions des recommandations sur les questions stratégiques et reçoivent des deux départements des conseils sur les politiques à suivre et des avis techniques. **De l'avis du Comité consultatif, la structure proposée (voir plus loin annexe I) paraît incompatible avec les directives. Le Comité consultatif compte que les éléments susmentionnés seront précisés lors de l'opération d'évaluation dont il est question plus haut et que des améliorations seront apportées, le cas échéant.**

19. Il a été fait mention du développement et de l'amélioration du savoir institutionnel, en particulier grâce à la formation et à l'évaluation (voir A/63/702, par. 56 à 65). Comme indiqué, plusieurs évaluations ont été entreprises ou devraient l'être et les recommandations formulées ont été prises en compte dans les directives révisées et dans les améliorations ou initiatives. Le Comité consultatif note en outre qu'il est proposé de transférer la capacité d'évaluation de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix au Bureau du Directeur de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, ce qui permettrait d'éviter les conflits d'intérêt et de préserver l'indépendance de cette entité (voir plus loin par. 89). Quant à la formation, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les progrès de la formation dans les opérations de maintien de la paix (A/63/680). Les observations et recommandations du Comité à cet égard figurent dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/63/746).

20. Le Secrétaire général présente brièvement les améliorations apportées aux processus administratifs et de gestion aux paragraphes 66 à 78 de son rapport (A/63/702). Celles-ci comportent notamment les initiatives prises pour améliorer l'exécution des tâches par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en association avec le Département de la gestion, initiatives qui s'appuient sur la méthode dite « Lean Six Sigma » en vue de simplifier l'exécution des tâches et de garantir une qualité optimale. Le Comité

consultatif a été informé que trois grands domaines prioritaires avaient été désignés (planification, personnel et achats), que 11 projets avaient été approuvés et devaient être achevés d'ici à mars 2009 (phase I) et que la phase II, qui démarrera en avril 2009 devrait permettre d'achever 20 autres projets. Parmi les autres initiatives, il convient de citer la création des équipes Abacus et le lancement d'un programme en vue de la constitution d'un répertoire détaillé de stagiaires dont le but est de modifier la méthode d'établissement du budget et d'assurer la présentation de projets de budget de meilleure qualité et dans des délais plus brefs (voir A/63/746). Les améliorations en matière de gestion des ressources humaines sont notamment les suivantes : transfert du Département de la gestion au Département de l'appui aux missions, du pouvoir discrétionnaire de décider du classement des emplois pour les affectations sur le terrain et ce, jusqu'à la classe D-1 incluse, délégation des pouvoirs aux missions pour ce qui est de la gestion des tableaux d'effectifs, de la sélection du personnel et de l'intégration des nouvelles recrues; et mise en œuvre des plans d'action sur le terrain, ce qui a permis à la Division du personnel de se concentrer sur le renforcement des capacités dans le domaine des ressources humaines (voir A/63/702, par. 69 et 70). Dans le domaine de la logistique, le rapport mentionne la mise en place à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) d'unités hébergées capables de fournir des services efficaces et économiques aux missions des Nations Unies (voir A/63/702, par. 76). D'autres initiatives comportent des mesures visant à améliorer les achats destinés aux missions par le Département de l'appui aux missions, le Département de la gestion, grâce au renforcement des contrôles et procédures internes, à la formation des responsables des achats et à l'adoption d'instruments de suivi et de surveillance de la délégation de pouvoirs en ce qui concerne les achats.

21. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un répertoire d'initiatives visant à améliorer les processus administratifs et de gestion, indiquant le service chargé de leur mise en œuvre, leur état d'avancement et les délais fixés pour leur exécution (voir plus loin annexe II). Le Comité a évoqué certaines de ces questions dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (voir A/63/746). **Le Comité consultatif compte que les initiatives seront suivies et évaluées à mesure qu'elles progressent et que le Secrétaire général sera en mesure de communiquer des renseignements sur leur impact et les gains d'efficacité ainsi réalisés dans le prochain projet de budget du compte d'appui.**

22. Le Secrétaire général indique que le renforcement des capacités de la Police des Nations Unies ainsi que le poste de chef de cabinet sont au nombre des domaines devant encore faire l'objet de réformes. Le Comité consultatif note que les propositions relatives aux capacités de la police, formulées à la suite de l'examen réalisé en 2008, sont présentées dans le budget du compte d'appui pour 2009/10. On trouvera plus loin aux paragraphes 75 à 81 les recommandations du Comité. Le Secrétaire général avait initialement prévu que les attributions du chef de cabinet consisteraient essentiellement à superviser la gestion interne du Département des opérations de maintien de la paix pour le compte du Secrétaire général adjoint et à veiller à l'intégration effective de ce Département et du Département de l'appui aux missions. Le Secrétaire général signale que le Chef de cabinet s'est partagé entre les deux Secrétaires généraux adjoints qu'il appuie également. Il continuera de le faire et de diriger le partage d'autres ressources des deux départements comme le Service

administratif, le Centre de situation, le Groupe de la gestion de l'information et les services de gestion des dossiers.

23. Les défis restant à relever en matière de maintien de la paix sont brièvement évoqués dans la section VII du rapport du Secrétaire général (A/63/702). Le Secrétaire général indique qu'il est difficile de gérer la réforme tout en montant de nouvelles missions, en remaniant les missions existantes et en continuant d'assurer l'encadrement des unes et des autres et de les appuyer, ainsi que de recruter et de conserver du personnel civil de qualité, comme le montrent les taux de vacance de postes et de rotation élevés. La situation devrait s'améliorer et des progrès devraient être enregistrés grâce aux mesures de réforme adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250, à l'introduction de meilleures modalités de fonctionnement, de systèmes de gestion des talents et du progiciel de gestion intégré.

24. Une autre grave difficulté signalée par le Secrétaire général concerne la nécessité de continuer à rationaliser la gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris la gouvernance et les procédures dans le domaine des achats. Une opération conjointe et globale est en cours, en collaboration avec le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions, en vue d'examiner le dispositif de contrôle et notamment la gestion de la délégation des pouvoirs en matière d'achats aux missions ainsi que les mécanismes de contrôle des achats. On se propose d'assortir le système révisé de gouvernance dans le domaine des achats d'un programme de formation et de certification. À cet égard, le Comité consultatif rappelle les demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/246 et 61/279 concernant la présentation d'un rapport détaillé sur la gouvernance dans le domaine des achats, qui sont restées sans suite.

25. En outre, le Secrétaire général indique que les difficultés en matière de capacité actuellement rencontrées par le Bureau de l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité constituent un défi supplémentaire et il a donc présenté des propositions tendant à renforcer cette capacité dans le projet de budget du compte d'appui pour 2009/10 (voir plus loin par. 74 à 87).

26. Le Comité consultatif encourage le Secrétariat à continuer d'améliorer la planification, les directives et la gestion des opérations de maintien de la paix ainsi que l'appui à leur fournir, en tirant parti de l'accroissement et du renforcement considérables des effectifs et des autres ressources qui ont été fournis lors des réformes successives. Le Comité consultatif recommande toutefois de maintenir à l'étude les structures de travail actuelles afin de simplifier et de rationaliser encore les fonctions, et d'éviter ainsi les doubles emplois et les chevauchements. Le Secrétaire général devrait être prié de veiller à ce que les lignes hiérarchiques soient clairement définies, de même que les responsabilités, et d'assurer la coordination. Les restructurations devraient permettre de recueillir le fruit des mesures déjà prises et les bienfaits de l'expérience acquise. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, à la reprise de sa soixante-cinquième session, un rapport démontrant les avantages qu'ont procuré sur les plans stratégique et opérationnel la restructuration, la réforme et les nouvelles modalités de fonctionnement.

III. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

(En dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2007/08	230 509 900
Dépenses de 2007/08	222 450 800
Solde inutilisé	8 059 100
Crédit ouvert pour 2008/09	282 401 900
Dépenses prévues pour 2008/09*	260 161 200
Proposition présentée par le Secrétaire général pour 2009/10 (A/63/767)	324 447 100
Recommandation du Comité consultatif	304 629 300

* Au 13 mars 2009 (voir annexe III).

A. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

27. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 61/279, 62/232 A et 62/238, section XX, a approuvé l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, d'un montant total de 230 509 900 dollars, qui servirait notamment à financer 1 122 postes de temporaire (dont 819 postes existants et 303 nouveaux postes), ainsi que les dépenses de personnel et les autres dépenses connexes. Ces chiffres tiennent compte de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix, notamment la création du Département de l'appui aux missions et les premières incidences du renforcement substantiel des ressources en personnel et autres ressources à l'appui des opérations de maintien de la paix, conformément aux décisions que l'Assemblée générale a prises dans sa résolution 61/279.

28. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/63/698, le montant brut des dépenses de l'exercice étant de 222 450 800 dollars (montant net : 200 386 600 dollars), il est resté un solde inutilisé d'un montant brut de 8 059 100 dollars (montant net : 8 845 600 dollars), soit, en chiffres bruts, 3,6 % des ressources approuvées pour l'exercice. On trouvera dans le rapport du Secrétaire général (voir tableau 1 et par. 6 à 11) un tableau récapitulatif des crédits et des dépenses, par catégorie, ainsi que les explications pertinentes. Le taux moyen de vacance de postes pour l'exercice considéré était de 17,8 % pour les administrateurs et de 12,5 % pour les agents des services généraux.

29. Le Comité consultatif note que le solde inutilisé résultait principalement de la sous-utilisation des crédits prévus pour les objets de dépense ci-après :

a) Postes, le solde non utilisé (12 181 200 dollars, soit 8,7 %) s'expliquait par le retard pris dans le recrutement et par le fait que le taux de vacance de postes avait été plus élevé que prévu au Département des opérations de maintien de la paix (22 % pour la catégorie des administrateurs et 12,2 % pour la catégorie des agents des services généraux) et au Département de la gestion (13,6 % pour la catégorie des administrateurs et 10,2 % pour la catégorie des agents des services généraux), ainsi que par le gel du recrutement d'enquêteurs résidents au Bureau des services de

contrôle interne, du fait de la révision de sa fonction d'investigation et du projet de restructuration qui en a découlé;

b) Installations et infrastructures, le solde inutilisé (1 483 100 dollars, soit 7,7 %) tenait principalement à la sous-utilisation des crédits ouverts au titre de l'acquisition de mobilier de bureau pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, elle-même due au fait que l'on manquait de bureaux et de locaux d'entreposage au Secrétariat;

c) Consultants (491 400 dollars, soit 11,6 %), Informatique (481 400 dollars, soit 2,6 %) et Personnel temporaire autre que pour les réunions (40 000 dollars, soit 0,2 %).

30. Les dépassements de crédits énumérés ci-après sont venus contrebalancer en grande partie la sous-utilisation de certaines ressources :

a) Fournitures, services et matériel divers, le dépassement de crédit (6 446 500 dollars, soit 69,6 %) était essentiellement dû aux services que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a fournis à l'occasion d'une réunion du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, tenue au Siège en février 2008, pour laquelle aucun crédit n'avait été prévu et aux paiements versés aux membres des opérations de maintien de la paix à la retraite au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, pour lesquels aucun crédit n'avait été inscrit au budget;

b) Voyages (dépassement de crédit s'élevant à 23 700 dollars, soit 0,2 %) et Services médicaux (dépassement de crédit s'élevant à 3 900 dollars, soit 1,2 %).

31. Le Comité consultatif insiste sur le fait que les rapports sur l'exécution des budgets doivent rendre spécifiquement compte des réalisations concrètes, comme indiqué dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et des dépenses effectives, de sorte que la répartition des crédits budgétaires soit respectée.

32. Le Comité consultatif note qu'au cours de la période considérée, des équipes d'intervention chargées de la sélection des effectifs ont été déployées à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Le Comité note également que des équipes d'intervention chargées de l'organisation des carrières ont facilité le transfert de membres du personnel provenant des missions qui réduisent leurs effectifs ou qui s'achèvent dans des missions en cours ou en phase de développement [quatre équipes ont été déployées à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), à la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)]. Il a été informé du fait que le déploiement de ces équipes d'intervention avait contribué à la réalisation de l'objectif visant à répondre aux besoins en matière de recrutement et de gestion administrative et technique des ressources humaines des missions concernées (voir également le document A/63/698/Add.1, Département de l'appui aux missions, Bureau de l'appui administratif, Division du personnel, réalisation escomptée 3). **Le Comité consultatif compte que les prochains rapports sur l'exécution des budgets rendront compte de manière plus détaillée des activités que mènent les équipes**

d'intervention dans leurs domaines de compétence respectifs et des résultats obtenus.

33. Eu égard en particulier à l'indicateur de succès relatif à la première réalisation escomptée du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité qui figure dans le rapport sur l'exécution du budget (A/63/698), le Comité consultatif appelle l'attention sur le fait que, pour la troisième fois consécutive, le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion assortie de commentaires qui contient une observation sur les états financiers de l'Organisation, comme il ressort du chapitre II du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/63/5). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a indiqué que l'Administration/le Secrétariat examine actuellement la question avec le Comité des commissaires aux comptes. **Compte tenu de l'importance de l'observation formulée par le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif recommande de prier le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour que le prochain état financier fasse l'objet d'une opinion sans réserves.**

34. On trouvera à la section III ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

35. Les décisions que le Secrétaire général a invité l'Assemblée générale à prendre à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/63/698) sont présentées au paragraphe 203 ci-après.

B. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours

36. Le Comité consultatif rappelle que dans ses résolutions 62/250 et 63/262, l'Assemblée générale a approuvé pour le compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, un montant brut de 282 401 900 dollars (montant net : 256 180 700 dollars) au titre des postes et des autres objets de dépense, et un total de 1 220 postes de temporaire.

37. S'étant enquis du montant des dépenses prévues pour l'exercice allant jusqu'au 30 juin 2009, le Comité consultatif a été informé qu'au 13 mars 2009 elles étaient estimées à 260 161 200 dollars (voir l'annexe III). Le montant du solde inutilisé est donc estimé à 22 240 700, soit 7,9 % du montant total des crédits ouverts à la fin de l'exercice financier.

38. Sur les 1 220 postes approuvés (816 administrateurs, 401 agents des services généraux et 3 agents du Service de sécurité), 1 060 (697 administrateurs, 360 agents des services généraux et 3 agents du Service de sécurité) étaient pourvus au 28 février 2009; le taux de vacance de postes était donc de 15 % pour les administrateurs et de 10 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées.

C. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

1. Structure et présentation

39. Le Comité consultatif estime qu'il faut poursuivre les efforts visant à améliorer et simplifier la présentation du budget du compte d'appui. Plus particulièrement, les demandes de postes nouveaux sont souvent accompagnées de longues descriptions, qui s'apparentent davantage à un avis de vacance de poste qu'à une justification de l'utilité des fonctions proposées. Par souci de transparence et de clarté, et en vue de permettre à l'Assemblée générale de déterminer les effectifs nécessaires, les demandes de postes nouveaux devraient être accompagnées d'une description concise des fonctions nouvelles ou élargies devant être remplies, assortie d'une brève description des capacités existantes, afin d'apporter la preuve que les ressources demandées sont nécessaires et que la possibilité de procéder à des transferts a été examinée.

40. De plus, les objets de dépense autres que les postes sont souvent présentés sous forme de simples listes de mesures ou d'activités sans aucune indication des objectifs fixés, des changements intervenus par rapport aux demandes précédentes ou des raisons qui expliquent les variations correspondantes. **Toute demande de ressources devrait s'appuyer sur des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès qui permettent d'en justifier le bien-fondé. Les initiatives ayant trait à la restructuration, à l'élimination du retard accumulé ou à l'élaboration de directives et de procédures opérationnelles permanentes devraient être accompagnées d'un calendrier et d'une présentation détaillée des gains d'efficacité prévus. Le Comité consultatif recommande également que tous les départements utilisent systématiquement des tableaux, graphiques et diagrammes qui indiquent les changements relatifs aux ressources, les indicateurs du volume de travail et des données quantitatives. Le document budgétaire devrait contenir les organigrammes des départements concernés, dans lesquels devraient notamment figurer la classe de chaque poste et la source de financement, la distinction étant établie entre les postes nouveaux et les postes existants, ainsi que les transferts.**

2. Évolution du compte d'appui

41. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 62/250, l'Assemblée générale a renouvelé la demande qu'elle avait formulée dans sa résolution 61/279 et prié instamment le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ensemble sur l'évolution du compte d'appui à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session, lorsqu'il lui soumettrait le projet de budget du compte d'appui pour 2009/10. Comme indiqué dans le projet de budget (A/63/767), le Secrétaire général a confié à des consultants externes en gestion le soin de réaliser une étude sur l'évolution du compte d'appui, dont les conclusions ont été présentées en février 2009. Les domaines examinés et les principales conclusions de l'étude sont résumés aux paragraphes 54 à 62 du projet de budget. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, il s'agissait de recenser les principaux facteurs qui déterminent la croissance du budget du compte d'appui depuis sa création et une analyse fondée sur la technique de la régression statistique a permis de conclure que cette croissance était imputable à la complexité croissante des missions de maintien de la paix et à l'augmentation notable de l'effectif total des missions sur le terrain.

42. L'étude a également montré qu'au fil du temps, le compte d'appui avait vu son rôle évoluer jusqu'à devenir un centre de services d'appui, à mesure que le mandat des missions de maintien de la paix et les tâches confiées à leur personnel évoluaient, mais que si le nombre de postes alloués au compte d'appui avait augmenté, cette augmentation n'était pas proportionnelle à celle du volume de travail et à la complexité des opérations. Les consultants ont également observé que le meilleur moyen d'utiliser les gains de productivité et les économies réalisés grâce aux progrès de l'informatique, au renforcement de la délégation des pouvoirs et à d'autres améliorations était de financer les fonctions continues opérées sur le compte d'appui au lieu de chercher à réduire les dépenses.

43. En ce qui concerne les effectifs, les consultants ont proposé de déterminer les effectifs nécessaires en fonction de trois types de postes : les postes permanents (postes pluriannuels, multimissions, ajustés si l'on a besoin de nouvelles capacités ou s'il faut améliorer les capacités existantes), les postes opérationnels (liés aux missions ou aux opérations liées aux missions – les besoins en effectifs étant régulièrement examinés et ajustés en fonction des indicateurs de charge de travail) et les postes de temporaire (utilisés ou ajustés en cas d'augmentation soudaine du volume des opérations). Néanmoins, les consultants ont fait observer que la méthode proposée n'était que théorique et qu'il fallait approfondir l'analyse pour définir, classer et examiner de manière détaillée les postes existants et que, l'étude s'étant déroulée sur une courte durée, cela n'avait pas été possible. La mise en œuvre systématique des conclusions et recommandations nécessiterait donc un travail de suivi colossal. Au paragraphe 61 du projet de budget, il est indiqué que même s'il reconnaissait que le modèle conceptuel de gestion des effectifs proposé par les consultants présentait des avantages, le Secrétariat estimait que son application nécessiterait de recruter des experts en gestion indépendants, recrutement pour lequel il faudrait obtenir l'accord de l'Assemblée générale. Le Secrétariat considère par ailleurs que la méthode utilisée actuellement est conforme aux demandes de l'Assemblée et aux recommandations du Comité consultatif. Toutefois, le Secrétariat envisage de justifier à nouveau tous les postes demandés au titre du compte d'appui dans le projet de budget de l'exercice 2010/11 que l'Assemblée générale devra examiner.

44. Le Comité consultatif estime que la croissance du budget du compte d'appui est en partie justifiée par l'établissement de nouveaux mandats ou l'élargissement de mandats existants, notamment en ce qui concerne les activités de maintien de l'ordre et de police. Néanmoins, il existe une relation linéaire entre la croissance du budget du compte d'appui et l'augmentation des effectifs sur le terrain. Le Comité souligne que le rythme actuel de la croissance du budget du compte d'appui doit être examiné à l'aide d'une autre méthode. Celle-ci devrait être axée sur la création de capacités et de structures administratives capables de gérer des tâches et fonctions multiples avec une plus grande efficacité et en renforçant la coordination avec le Siège. Préoccupé par le taux de croissance du budget du compte d'appui, le Comité s'est efforcé d'en analyser les facteurs sous-jacents. Toutefois, il fait sienne l'opinion du Secrétaire général selon laquelle il n'est peut-être pas opportun d'élaborer un modèle conceptuel de gestion des effectifs avec l'aide de consultants externes et qu'il vaudrait mieux que le Secrétaire général commence par mener un examen complet des besoins du compte d'appui en matière d'effectifs, ainsi que de la stratégie révisée évoquée au paragraphe 12 ci-dessus, cette dernière pouvant

avoir une incidence sur les ressources allouées au Siège pour ses activités d'appui.

45. S'agissant des nouvelles justifications prévues pour 2010/11, le Comité consultatif prie le Secrétaire général d'expliquer et d'indiquer clairement l'interaction entre les ressources du compte d'appui et les ressources du budget ordinaire, les ressources des missions sur le terrain, des autres départements du Secrétariat et, le cas échéant, des institutions spécialisées, fonds et programmes. Les demandes d'effectifs supplémentaires au titre du compte d'appui devraient s'appuyer sur une analyse des éléments suivants :

- a) La répartition des responsabilités et des tâches entre le Siège et le terrain;
- b) L'augmentation des effectifs civils dans les missions sur le terrain, notamment aux postes de rang élevé;
- c) Les gains d'efficacité découlant de l'amélioration des modalités d'exécution des tâches;
- d) Les délégations de pouvoir appropriées compte tenu des impératifs liés à la gestion des risques;
- e) L'incidence des initiatives prises dans le domaine des technologies de l'information et des communications sur l'amélioration de la productivité;
- f) Les conversions de postes de temporaire en postes, en fonction de l'expérience récente.

3. Généralités

46. Dans son rapport (A/63/767), le Secrétaire général prévoit au titre du compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, des ressources d'un montant brut de 324 447 100 dollars (montant net : 294 336 000 dollars) devant couvrir les dépenses afférentes à 1 362 postes de temporaire et les objets de dépense autres que les postes.

47. Le montant proposé représente, en chiffres bruts, une augmentation de 42 045 200 dollars, soit 14,9 % (montant net : 38 155 300 dollars) par rapport au total approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, lequel s'élevait à un montant brut de 282 401 900 dollars (montant net : 256 180 700 dollars). Cette augmentation s'explique essentiellement par les dépenses supplémentaires prévues au titre des postes (35,3 millions de dollars), du fait de l'augmentation des coûts salariaux standard, du coût des postes approuvés en 2008/09 et des 182 postes supplémentaires proposés, ainsi que par une augmentation des ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes (6,7 millions de dollars) (voir par. 53 ci-après).

48. Au paragraphe 9 de son rapport (A/63/767), le Secrétaire général estime que l'expansion de la MONUC, le déploiement d'une composante militaire des Nations Unies à la MINURCAT et le transfert de l'autorité de la Force de l'Union européenne (EUFOR) à l'ONU, l'intention exprimée par le Conseil de sécurité de mettre en place une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie et la poursuite du déploiement de la MINUAD entraînent des coûts largement supérieurs à la baisse des dépenses résultant de la réduction de l'appui que le Siège

est appelé à fournir du fait de l'achèvement du mandat de la MINUEE, et de la réduction des effectifs de la MINUNEP, ce qui explique que des ressources supplémentaires soient demandées dans le projet de budget du compte d'appui pour 2009/10. Le Secrétaire général indique par ailleurs que les ressources supplémentaires demandées sont nécessaires pour la mise en œuvre des initiatives décrites aux paragraphes 11 à 19 de son rapport.

49. Le Comité consultatif note que les ressources proposées dans le rapport du Secrétaire général tiennent compte, pour la première fois, des ressources à prévoir pour le Bureau des technologies de l'information et des communications, créé par la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, et du transfert à ce Bureau des ressources du compte d'appui en matière de personnel et de technologies de l'information (voir par. 193 ci-après). Il comprend également les ressources nécessaires pour couvrir la part des coûts du nouveau système d'administration de la justice qui revient au maintien de la paix et les coûts prévus au titre de l'assurance maladie après la cessation de service des agents de maintien de la paix retraités. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le projet de budget pour 2009/10 prévoit des ressources pour les projets informatiques intégrés qui ont démarré au cours de l'exercice 2008/09, mais aucun crédit n'a été prévu au titre du projet de progiciel de gestion intégrée, en attendant que l'Assemblée générale examine le rapport que le Secrétaire général devra lui soumettre sur ce projet à la partie principale de sa soixante-quatrième session.

50. Le montant des prévisions de dépenses au titre des 1 362 postes proposés s'élève à 210 225 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 35 296 700 dollars, soit 20,2 % des crédits ouverts pour l'exercice 2008/09. Les crédits demandés doivent permettre de financer 182 postes supplémentaires, dont 120 nouveaux postes et 62 anciens postes de temporaire qu'il est proposé de convertir en postes. Les postes supplémentaires demandés se répartissent comme suit :

- a) Cinquante-deux postes pour le Département des opérations de maintien de la paix, dont 36 nouveaux postes, 11 postes de temporaire qu'il est proposé de convertir en postes et 5 postes qu'il est proposé de transférer de la Base de soutien logistique des Nations Unies;
- b) Vingt-deux postes pour le Département de l'appui aux missions, dont 16 nouveaux postes et 6 postes de temporaire qu'il est proposé de convertir en postes;
- c) Quarante-neuf postes pour le Département de la gestion, dont 35 nouveaux postes et 14 postes de temporaire qu'il est proposé de convertir en postes;
- d) Une augmentation nette de 35 postes pour le Bureau des services de contrôle interne, dont 18 nouveaux postes, 31 postes de temporaire qu'il est proposé de convertir en postes, et 14 postes qu'il est proposé de supprimer;
- e) Une augmentation nette d'un poste pour le Bureau de l'Ombudsman de l'ONU, dont trois nouveaux postes et deux postes supprimés;
- f) Trois postes pour le Bureau des affaires juridiques;
- g) Six postes pour le Département de la sûreté et la sécurité;

h) Trois postes pour le Bureau des technologies de l'information et des communications.

Les recommandations du Comité consultatif concernant ces propositions figurent dans les parties du présent document qui portent sur les unités administratives concernées.

51. Le Comité consultatif note que dans le calcul des montants à prévoir, des taux de vacance de 7 % (administrateurs) et 5,2 % (agents des services généraux) ont été utilisés pour les postes stables, compte tenu des taux de vacance effectifs des trois exercices précédents, et que des coefficients d'abattement pour délais de recrutement de 50 % (administrateurs) et 35 % (agents des services généraux) ont été appliqués pour les postes nouveaux. Les coûts salariaux standard applicables à New York ont été utilisés pour les postes du Siège et les coûts salariaux standard applicables à Vienne et Nairobi ont été utilisés pour les postes des centres régionaux d'investigation implantés dans ces villes. Les taux propres aux différentes missions ont été appliqués pour les postes d'auditeur résident. Pour les postes de temporaire demandés pour 12 mois, des taux de vacance de 7 % (administrateurs) et 5,2 % (agents des services généraux) ont été utilisés.

52. Le Comité consultatif note également qu'en application de la résolution 62/250 de l'Assemblée générale, des informations détaillées sont fournies sur le coût annuel total des postes supplémentaires qui seront inscrits au budget de l'exercice suivant, compte tenu de l'application des taux de vacance de postes prévus pour l'exercice 2009/10 (soit 7 % pour les administrateurs et 5,2 % pour les agents des services généraux). Comme indiqué plus haut, le montant total des crédits demandés pour les postes, s'élèverait à 224 013 300 dollars, soit 14 millions de plus que le montant de 210 225 400 dollars inscrit au budget pour 2009/10. **Compte tenu des chiffres enregistrés ces dernières années, le Comité recommande que pour les postes stables, des taux de vacance de postes de 12 % (pour les administrateurs) et 7 % (pour les agents des services généraux et des catégories apparentées) soient appliqués, au lieu des taux de 7 et 5,2 % utilisés dans le projet de budget. Il recommande également que les taux de vacance appliqués aux nouveaux postes de temporaire soient ajustés à 25 % pour les administrateurs et 12,5 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Compte tenu des éléments d'information reçus au sujet de la nécessité de louer des locaux supplémentaires pour les nouvelles recrues, le Comité recommande en outre que des coefficients d'abattement pour délais de recrutement de 65 % pour les administrateurs et 50 % pour les agents des services généraux soient appliqués pour les nouveaux postes.**

53. Le tableau ci-dessous indique comment se répartit le montant de 114 221 700 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes, qui représente une augmentation de 6 748 500 dollars, soit 6,3 %, par rapport au montant approuvé pour 2008/09.

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant approuvé pour 2008/09</i>	<i>Montant proposé pour 2009/10</i>	<i>Variation (en montant)</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	17 971 100	16 546 000	(1 425 100)	(7,9)
Consultants	6 811 600	6 562 100	(249 500)	(3,7)
Voyages	13 800 900	17 457 000	3 656 100	26,5
Installations et infrastructures	25 060 500	26 228 300	1 167 800	4,7
Communications	2 971 700	2 919 300	(52 400)	(1,8)
Informatique	27 738 700	31 060 300	3 321 600	12,0
Services médicaux	116 100	203 500	87 400	75,3
Fournitures, services et matériel divers	13 002 600	13 245 200	242 600	1,9
Total	107 473 200	114 221 700	6 748 500	6,3

54. On trouvera un bref récapitulatif des variations aux paragraphes 20 à 31 du document budgétaire (A/63/767) et des indications sur les paramètres budgétaires utilisés pour le calcul des coûts aux paragraphes 37 à 43 du même document. Le Comité consultatif note que l'augmentation des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique essentiellement par à une augmentation des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : Voyages, l'augmentation (3 656 100 dollars, soit 26,5 %) est due au fait que le personnel devra se déplacer davantage pour apporter un appui aux missions de maintien de la paix et pour former le personnel de maintien de la paix, et qu'un plus grand nombre de voyages seront effectués par du personnel du Bureau des services de contrôle interne à partir des trois centres régionaux qu'il est prévu de mettre en place; Informatique, l'augmentation (3 321 600 dollars, soit 12 %) est due principalement aux crédits nécessaires pour le nouveau Bureau des technologies de l'information et des communications (voir A/63/767, par. 15) et pour l'exécution de nouveaux projets informatiques par la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions [voir A/63/767, par. 11 f)]; Installations et infrastructures, l'augmentation (1 167 800 dollars, soit 4,7 %) est due principalement à la nécessité de louer des locaux supplémentaires du fait de la création proposée de postes supplémentaires et est en partie contrebalancée par la baisse des frais de location standard.

55. Ces augmentations sont notamment contrebalancées par la baisse des ressources à prévoir au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en raison de la transformation en postes de postes de temporaire approuvés pour la Division des investigations du BSCI, le Département de la gestion, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de la sûreté et de la sécurité (1 425 100 dollars, soit 7,9 %).

56. **Dans son rapport sur le budget du compte d'appui pour 2008/09, le Comité consultatif a estimé que les règles régissant le recours au personnel**

temporaire (autre que pour les réunions) devaient être respectées, il ne devait donc être fait appel à cette catégorie de personnel qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie (A/62/855, par. 48). Bien qu'il y ait parfois des exceptions, sur décision de l'Assemblée générale ou recommandation du Comité, il ne devrait pas être demandé de ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) exercice après exercice, ni pour des fonctions ayant un caractère continu ou pour de longues périodes. En outre, le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne devrait pas être interprété comme signifiant que le poste de temporaire en question sera converti en poste pour l'exercice suivant.

57. Le Comité consultatif rappelle que le compte d'appui devrait servir exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix, et non pas à couvrir des dépenses qui devraient être financées au moyen du budget ordinaire (voir la résolution 62/250 de l'Assemblée générale, par. 7, et par. 165 du présent document).

58. Les ressources demandées pour financer les postes de consultant, qui s'élèvent à 6 562 100 dollars, sont en baisse de 249 500 dollars. Le montant des ressources demandées tient essentiellement aux dépenses prévues pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (1 183 300 dollars), le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (1 million de dollars), la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation (944 400 dollars), le Bureau de la déontologie (732 500 dollars) et le Bureau de la gestion des ressources humaines (612 000 dollars). On trouvera aux paragraphes 33 à 35 du rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/63/767 une analyse et un récapitulatif des montants prévus au titre des consultants.

59. Les recommandations du Comité consultatif au sujet des postes et autres ressources nécessaires pour chaque bureau sont présentées aux paragraphes 60 à 199 ci-après. Le Comité fait observer que ses recommandations au sujet des postes proposés ont également une incidence sur les dépenses opérationnelles, comme indiqué au paragraphe 201 ci-après.

4. Recommandations détaillées

a) Département des opérations de maintien de la paix

60. Le montant total des ressources demandées pour le Département des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2009/10, soit 90 959 400 dollars, fait apparaître une augmentation de 14 056 900 dollars par rapport à celui approuvé pour 2008/09. Cette augmentation est imputable essentiellement aux dépenses supplémentaires à prévoir pour les postes, du fait de l'effet-report de postes approuvés précédemment et de la création proposée de 47 postes supplémentaires pour l'exercice 2009/10.

61. Il est proposé de doter le Département des opérations de maintien de la paix de 450 postes financés au moyen du compte d'appui en en 2009/10 (350 postes d'administrateur et 100 postes d'agent de services généraux). Sur les 47 nouveaux postes proposés [2 D-1, 3 P-5, 16 P-4, 14 P-3 et 12 postes d'agent des services généraux (dont 2 de 1^{re} classe)], 11 qui étaient auparavant financés au moyen des

crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) seraient transformés en postes permanents. En outre cinq postes (1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3) parviendraient de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

62. Des augmentations sont également proposées au titre des autres objets de dépense, en particulier les consultants (1 198 400 dollars) et les voyages (1 639 400 dollars); elles sont compensées principalement par la diminution des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (958 200 dollars).

63. Le Comité consultatif note que d'autres variations à la hausse sont prévues : 7 394 900 dollars supplémentaires, soit une augmentation de 38,9 %, sont demandés au titre du Bureau des affaires militaires, pour couvrir l'effet-report des 44 nouveaux postes approuvés en 2008/09; 3 289 000 dollars supplémentaires, soit une augmentation de 25 %, sont demandés au titre de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, notamment pour financer 12 nouveaux postes et la hausse des dépenses de voyage; 1 261 300 dollars supplémentaires, soit une augmentation de 9,1 %, sont demandés au titre du Bureau des opérations en raison de l'accroissement des dépenses afférentes aux postes; 647 900 dollars supplémentaires, soit une augmentation de 6,2 %, sont demandés au titre du Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; et 808 500 dollars supplémentaires, soit une augmentation de 4,4 %, sont demandés au titre du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, notamment pour financer 26 nouveaux postes de policier, cette hausse étant compensée par le transfert de la Force de police permanente (27 postes) à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

i) Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix

Postes

64. Il est proposé de créer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint, à savoir un poste d'assistant de gestion de l'information au Groupe de la gestion de l'information et un poste d'assistant de recherche au Centre de situation (voir A/63/767, par. 64 à 69). Le titulaire du poste d'assistant de gestion de l'information assisterait le chef du Groupe de la gestion de l'information et ses collaborateurs et serait chargé d'appuyer et coordonner la gestion des bases de données, des outils et des moyens élaborés à l'appui de la stratégie de gestion de l'information du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, ainsi que la formation et le soutien fournis à leurs utilisateurs. Un poste d'assistant de recherche est nécessaire pour améliorer l'efficacité du Groupe de recherche et de liaison s'agissant de la recherche, de la collecte et du stockage de données à des fins d'analyse et d'interprétation, et de la gestion des bases de données. **Étant donné les moyens dont dispose actuellement le Bureau, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité des deux postes d'agent de services généraux (Autres classes) proposés.**

Autres objets de dépense

65. Les crédits demandés pour les autres objets de dépense, à savoir 746 500 dollars, soit 294 900 dollars de moins que le montant réparti pour 2008/09, reflètent une baisse des dépenses à toutes les rubriques du budget. Un montant de 169 100

dollars est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vue de financer un poste de spécialiste de la gestion de l'information de classe P-3 pendant 12 mois. Le titulaire du poste serait chargé d'aider à mettre au point et améliorer les sites Web de collaboration des équipes opérationnelles intégrées, de se concerter avec le Service intégré de formation s'agissant de l'utilisation de l'intranet comme support de formation et d'élaborer des modèles intranet standard à l'intention des missions afin de faciliter la diffusion et le partage des informations (voir A/63/767, par. 71 à 73). **Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la demande de création d'un poste de temporaire de classe P-3 au Groupe de la gestion de l'information. Les fonctions qui y seraient attachées devraient être assurées à l'aide des moyens disponibles et en coordination avec le Département de l'information.**

ii) Bureau des opérations

66. Les ressources demandées pour le Bureau des opérations pour l'exercice 2009/10, soit 15 105 900 dollars, font apparaître une augmentation de 1 278 300 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2008/09. Cette variation est imputable essentiellement à des dépenses de personnel supplémentaires (1 475 700 dollars, soit 12 % de plus que le montant réparti pour 2008/09), résultant de la hausse des coûts standard, du reclassement d'un poste de la classe P-5 à la classe D-1 et de la transformation en postes permanents de trois postes financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions). Ces augmentations sont compensées en partie par une diminution de 197 400 dollars des ressources nécessaires au titre des autres rubriques (voir par. 70 ci-après).

Postes

67. Il est proposé de faire passer le poste de chef de l'équipe opérationnelle intégrée chargée du Moyen-Orient et du Sahara occidental de la classe P-5 à la classe D-1, en raison de l'élargissement des responsabilités du titulaire, qui doit assurer la direction, la coordination et la supervision opérationnelle et politique de l'équipe (voir A/63/767, par. 80 à 82). Le Comité consultatif a été informé que le reclassement visait à mettre l'ensemble des chefs des équipes opérationnelles intégrées sur un pied d'égalité. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le reclassement d'un poste revalorise les fonctions assurées ni que toutes les équipes opérationnelles intégrées doivent avoir un chef de classe identique. En outre, l'évaluation des équipes opérationnelles intégrées n'a toujours pas été réalisée (voir par. 17 ci-dessus). Le Comité consultatif recommande donc de ne pas approuver le reclassement à la classe D-1 du poste en question.**

68. La création d'un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] est demandée pour l'équipe chargée du Moyen-Orient et du Sahara occidental en vue d'appuyer le titulaire du poste D-1 évoqué au paragraphe 67 ci-dessus (voir A/63/767, par. 83). **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création de ce poste.**

69. Il est proposé de convertir en postes permanents trois postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] actuellement financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui forment les effectifs de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine à New York, transformation justifiée par la nécessité d'appuyer dans la durée la mise

en œuvre des recommandations du Groupe d'experts Union africaine-ONU (voir A/63/767, par. 84 à 86). Le Comité consultatif rappelle qu'à la suite de la présentation du rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (A/63/666-S/2008/813), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre, au plus tard le 18 septembre 2009, un rapport sur les moyens pratiques de soutenir efficacement l'Union africaine, assorti d'une évaluation détaillée des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts, en particulier les recommandations se rapportant au financement, ainsi que celles concernant la création d'une équipe mixte Union africaine-ONU (voir PRST/2009/3; voir également A/63/746). **Le Comité consultatif recommande qu'en attendant l'issue de l'examen en cours, les postes de temporaire dont dispose l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine à New York restent financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant les 12 mois de l'exercice.**

Autres objets de dépense

70. Les crédits demandés pour les autres objets de dépense, à savoir 1 383 100 dollars, soit 197 400 dollars de moins que le montant réparti pour 2008/09, reflètent essentiellement une diminution de dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (310 900 dollars) imputable aux transformations de postes proposées, contrebalancée en partie par des dépenses supplémentaires au titre des voyages (130 000 dollars). Le Comité consultatif note que, pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, il est proposé de financer pendant 12 mois un poste de spécialiste des politiques (P-3), dont le titulaire travaillerait sur les modules de formation relatifs à la préparation des missions intégrées. L'intéressé serait également chargé d'appuyer les activités de conseil et de formation à l'intention des membres des équipes opérationnelles intégrées et des composantes « affaires politiques » des opérations hors Siège auxquelles le Bureau apporte son soutien (voir A/63/767, par. 88 et 89). **Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver le poste de temporaire proposé. Les fonctions qui y seraient attachées devraient être assurées à l'aide des moyens existants.**

71. Le montant de 1 197 000 dollars prévu pour les voyages (en hausse de 130 000 dollars par rapport à celui réparti pour 2008/09) correspond essentiellement aux voyages autorisés des membres des équipes opérationnelles intégrées. **Le Comité consultatif recommande de réduire ce montant de 50 000 dollars. Les activités indiquées au paragraphes 92 et 93 du rapport du Secrétaire général (A/63/767) pourraient être menées par des fonctionnaires de rang inférieur.**

iii) Bureau des affaires militaires

72. Par rapport au montant réparti pour 2008/09, les ressources demandées pour le Bureau des affaires militaires pour l'exercice 2009/10, soit 26 409 100 dollars, font apparaître une augmentation de 7 394 900 dollars, qui concerne essentiellement les postes, et résulte de la prise en compte sur un exercice complet du coût des 44 postes supplémentaires approuvés en 2008/09 à la suite d'une analyse et d'un examen approfondis du Bureau, de l'augmentation des coûts standard et de l'ajout proposé de trois postes.

73. Il est en effet proposé de créer trois postes d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] (voir A/63/767, par. 95 à 102) pour appuyer le Bureau du Conseiller militaire, le Service des opérations militaires en cours et le Service de la planification militaire. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait proposé dans un rapport précédent (A/62/752), de créer 92 postes supplémentaires, dont 8 postes d'agent des services généraux que l'Assemblée générale n'avait pas approuvés. **Étant donné le petit nombre de postes d'agent des services généraux dans la Division (16 agents des services généraux contre 116 administrateurs), le Comité consultatif recommande d'approuver la création des trois postes demandés.**

iv) Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

74. Le montant de 19 037 400 dollars demandé pour l'exercice 2009/10, soit une augmentation nette de 808 500 dollars (4 %) par rapport à 2008/09, correspond à une diminution de 385 900 dollars des dépenses prévues au titre des postes et une augmentation de 1 194 400 dollars de celles relatives aux autres objets de dépense. Le Comité consultatif note que les ressources demandées tiennent compte des propositions concernant la Division de la police, qu'il est prévu de renforcer à la suite de l'examen et de ses structures réalisé d'août à décembre 2008, et la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires, dont la direction stratégique et la supervision seraient étoffées, ainsi que de la décision de créer une Section de la réforme du secteur de la sécurité au sein du Bureau. Il est également proposé de transférer la Force de police permanente du Siège, à New York, à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Postes

Division de la police

75. Les paragraphes 113 à 120 du projet de budget du compte d'appui font état de l'augmentation et de l'évolution de la demande d'activités policières au cours des dernières années, des difficultés rencontrées par la Division de la police du fait du manque de moyens et des domaines dont il faut s'occuper d'urgence, recensés dans le cadre de l'analyse détaillée effectuée par une équipe composée de membres de la Division et d'autres membres du Département des opérations de maintien de la paix. Compte tenu de la situation, il est proposé de renforcer en priorité les capacités de recrutement et de planification de la Division en la dotant de 26 postes supplémentaires grâce auxquels elle pourrait s'acquitter des tâches qui lui sont confiées de manière plus efficace et rationnelle, et renforcer ainsi l'impact de l'action menée par l'ONU dans le domaine policier. Un organigramme de la Division de la police présentant les postes existants et les postes proposés au 1^{er} juillet 2009, figure à l'annexe IV. **Aux paragraphes 76 à 78 ci-après, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 18 postes à la Division de la police. Il compte bien que ces postes seront pourvus dans les meilleurs délais.**

76. Il est proposé de créer quatre postes au sein du Bureau du Conseiller pour les questions de police, à savoir :

- Un poste de contrôleur de l'application des normes policières (P-4), dont le titulaire serait chargé d'aider à établir des directives et principes régissant l'application des normes et le contrôle du respect des normes, de veiller à leur application, de faire des recommandations précises sur la conduite à suivre et

de donner suite aux recommandations et évaluations (voir A/63/767, par. 123 et 124);

- Un poste de conseiller technique pour les questions de police (P-4), dont le titulaire serait chargé de fournir les compétences et les moyens qui font actuellement défaut s'agissant de donner des conseils techniques, d'élaborer des directives et procédures opérationnelles standard pour la Division et les missions hors Siège et d'aider à l'établissement des accords et cadres techniques (voir A/63/767, par. 125 et 126);
- Un poste de spécialiste de la gestion administrative (P-3), dont le titulaire exercerait des fonctions de gestion des ressources humaines, en veillant au respect des politiques et procédures applicables dans ce domaine et en matière de gestion administrative (voir A/63/767, par. 127 et 128);
- Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], dont le titulaire serait chargé de tâches administratives et de secrétariat (voir A/63/767, par. 129).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des postes de contrôleur de l'application des normes policières (P-4), de conseiller technique pour les questions de police (P-4) et de spécialiste de la gestion administrative (P-3). En revanche, il recommande de ne pas approuver la création du poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)].

77. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, faute des capacités nécessaires, la Division de la police n'est pas en mesure de dégager les bonnes hypothèses de planification – d'où la mauvaise articulation des cadres de planification mal articulés et les écarts constatés entre les besoins et les capacités disponibles ni d'analyser et d'exploiter les pratiques optimales. C'est pourquoi il est proposé de créer, au sein de la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités, une capacité de planification spécifique ou un groupe de la planification, qui s'occuperait de tous les aspects de la planification stratégique de la composante police des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Sept nouveaux postes seraient créés à la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités :

- Quatre postes de spécialiste de la planification (P-4) pour le Groupe de la planification, dont les titulaires s'occuperaient de quatre régions, correspondant au découpage retenu par le Bureau des opérations et le Bureau des affaires militaires, et planifieraient toutes les tâches prioritaires pour les missions en cours et les missions futures en veillant à ce que tous les paramètres soient pleinement définis, élaborés et ajustés, selon que de besoin (voir A/63/767, par. 132);
- Un poste de spécialiste de la criminalité transnationale organisée (P-4) pour le Groupe de l'élaboration des politiques, dont le titulaire aurait pour mission de donner des avis qualifiés, de réaliser des analyses approfondies et de donner des conseils concernant la criminalité transnationale organisée, de nouer des rapports étroits et des liens de coopération avec les entités compétentes, de définir les orientations stratégiques des approches à court et à long terme et de contribuer à l'élaboration d'un programme de formation dans ce domaine (voir A/63/767, par. 133 et 134);

- Un poste d'analyste des données de la police (P-4) pour le Groupe de l'élaboration des politiques, dont le titulaire rassemblerait les données policières pertinentes, les analyserait et effectuerait une évaluation stratégique de la situation sur le terrain, en interaction avec les coordonnateurs respectifs des missions et d'autres services du Département des opérations de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 135);
- Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire fournirait des services d'appui administratif et de secrétariat au Groupe de la planification (voir A/63/767, par. 136).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des quatre postes de spécialiste de la planification (P-4) et du poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]. Il recommande de ne pas approuver la création du poste de spécialiste de la criminalité transnationale organisée (P-4), sachant que les capacités voulues existent déjà au sein du système des Nations Unies, en particulier à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité du poste d'analyste des données de la police (P-4) et recommande également de ne pas approuver sa création.

78. Il est proposé de créer, à la Section de la gestion des missions et de l'appui, un groupe chargé de la sélection et du recrutement du personnel de police des Nations Unies, qui s'occuperait également du déploiement, de la relève et du rapatriement des policiers en fonctions, y compris les membres des unités de police constituées. Quinze postes supplémentaires sont demandés, à savoir :

- Un poste de responsable hors classe de la sélection et du recrutement du personnel de police (P-5), dont le titulaire aurait à coordonner toutes les activités liées à la sélection et au recrutement, et devrait, entre autres responsabilités, concevoir des stratégies de sélection des policiers, superviser et coordonner toutes les questions connexes, élaborer des directives administratives et opérationnelles et établir des rapports d'évaluation (voir A/63/767, par. 140);
- Treize postes de responsable de la sélection et du recrutement du personnel de police (5 P-4 et 8 P-3), dont les titulaires seraient chargés de la sélection, du recrutement et de la relève du personnel de police, y compris le personnel des unités de police constituées, notamment en tant que membres des équipes d'aide à la sélection (voir A/63/767, par. 141 à 143). Le Comité consultatif a été informé que sur la base du nombre actuel de policiers (15 000, compte tenu des 53 unités de police constituées), du volume de travail actuel et des activités prévues, on estimait que l'équivalent de 21,1 fonctionnaires seraient nécessaires pour s'acquitter des tâches voulues;
- Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire fournirait des services d'appui administratif et de secrétariat au Groupe, tiendrait à jour les bases de données et coordonnerait les demandes d'autorisation de voyage, entre autres (voir A/63/767, par. 144).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste de responsable hors classe de la sélection et du recrutement du personnel de police (P-5), de huit postes de responsable de la sélection et du recrutement du personnel de police (3 P-4 et 5 P-3 sur les 5 P-4 et 8 P-3 demandés) et d'un poste

d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], en vue de renforcer les capacités de sélection et de recrutement de la Division. Un compte rendu détaillé de l'incidence des ressources fournies à cette fin devrait être inclus dans le prochain projet de budget.

79. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la Force de police permanente a d'abord été installée au Siège, pour qu'elle puisse acquérir un capital de connaissances en travaillant directement avec le Département des opérations de maintien de la paix et les autres unités compétentes du Secrétariat. Ses effectifs s'élèvent actuellement à 27 personnes [1 D-1, 2 P-5, 14 P-4, 8 P-3 et 2 agents des services généraux (Autres classes)]. Il est proposé dans le rapport d'étoffer la Force et de la transférer à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, ce qui est présenté comme un moyen d'optimiser son efficacité et son efficience, compte tenu de son ancrage sur le terrain.

80. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général avait déjà fait connaître son intention de transférer la Force de police permanente à la Base de soutien logistique dans son rapport au Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/62/627 et Add.1), dans lequel il précisait que le Département des opérations de maintien de la paix préparait ce redéploiement, qui devait être achevé au début de 2009. Dans son rapport ultérieur, le Comité spécial en a pris acte, comptant que cette question serait examinée par la Cinquième Commission, conformément aux procédures établies (voir A/62/19, par. 78).

81. Le Comité consultatif n'a pas reçu d'informations suffisamment complètes pour être en mesure de formuler une recommandation ferme sur cette question. De plus amples précisions sont nécessaires concernant les avantages opérationnels et les coûts de ce redéploiement, et les raisons qui ont conduit à le programmer en période de réorganisation profonde. En outre, il convient de tirer des enseignements de l'expérience du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, notamment pour ce qui est du Service intégré de formation. Si ces informations sont disponibles, elles devraient être communiquées à l'Assemblée générale.

Section de la réforme du secteur de la sécurité

82. Il est proposé de doter la Section d'un poste supplémentaire d'administrateur du programme de réforme du secteur de la sécurité (P-3). La section proviendrait de la transformation du groupe existant au sein du Bureau du Sous-Secrétaire général, qui dispose de 5 postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Le titulaire du nouveau poste aurait pour tâche d'aider la MONUC et le Bureau des Nations Unies au Burundi (BINUB) à appuyer les initiatives nationales de réforme du secteur de la sécurité, d'effectuer des travaux de recherches, d'élaborer des directives et d'aider les équipes des missions sur le terrain à contrôler et à évaluer les programmes et projets (voir A/63/767, par. 146 à 150). **Compte tenu des arguments avancés dans le rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste d'administrateur du programme de réforme du secteur de la sécurité (P-3).**

Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires

83. La Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires appuie les activités liées aux trois principales composantes de l'état de droit (renforcement des

systèmes juridiques, judiciaires et pénitenciers) menées dans 11 opérations de maintien de la paix en cours. Aux 11 postes existants [1 P-5, 6 P-4, 2 P-3 et 2 agents des services généraux (Autres classes)], il est proposé d'ajouter trois nouveaux postes, comme suit :

- Un poste d'administrateur général (D-1) dont le titulaire assumerait, en mettant l'accent sur les questions multisectorielles, les fonctions de chef de service, ce qui permettrait de confier au fonctionnaire de la classe P-5 qui exerce actuellement la gestion et la supervision du travail des spécialistes des questions judiciaires (voir A/63/767, par. 151);
- Un poste P-5 pour le chef de la Section pénitentiaire, qui dirigerait l'équipe chargée des questions pénitentiaires, en vue d'assurer la cohérence des activités et de permettre au Département de mieux aider les autres composantes du système des Nations Unies en ce qui a trait à ces questions (voir A/63/767, par. 153);
- Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire fournirait des services d'appui administratif à la Section (voir A/63/767, par. 154).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste d'administrateur général (D-1) auquel seront attachées les fonction de direction et de gestion d'un chef de service. En revanche, ne voyant pas l'utilité de scinder la Section en deux, il recommande de ne pas approuver la création d'un poste d'administrateur de la classe P-5 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes).

84. En outre, il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 un poste de spécialiste des questions judiciaires en échangeant un poste P-3 existant avec un poste P-4 du Bureau du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (voir A/63/767, par. 110 et 152). Le Spécialiste des questions judiciaires (P-4) aurait pour fonction de faciliter la diffusion de directives visant au renforcement des systèmes judiciaires et juridiques, et de promouvoir l'emploi d'un ensemble exhaustif d'outils de formation et de pratiques optimales et la mise en commun des connaissances et des données d'expérience. **Le Comité consultatif n'émet pas d'objection à cette demande.**

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

85. Il est proposé de transformer un poste de spécialiste des politiques et de la planification (P-3) financé au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) en poste permanent de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, dont le titulaire aurait pour tâche d'appuyer les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et d'aider à mettre en place celles de la MINUAD, d'élaborer des politiques et d'établir une capacité de suivi et d'évaluation des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (voir A/63/767, par. 155 à 157). **Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la conversion proposée et recommande que ces activités continuent d'être financées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

Autre objets de dépense

86. Il est proposé de créer un poste de temporaire de fonctionnaire de l'information (P-4) pour 12 mois au sein du Bureau du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, dont le titulaire serait chargé de fournir des services d'information en vue de faire comprendre l'importance des mesures prises en matière d'état de droit dans le contexte des opérations de maintien de la paix. **Estimant que ces fonctions devraient être assurées avec les moyens dont dispose déjà le Département des opérations de maintien de la paix et en coordination avec le Département de l'information, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création de ce poste de temporaire.**

87. Les ressources demandées pour la rémunération de consultants (1 million de dollars) serviraient à financer la mise en œuvre des indicateurs de l'état de droit de l'ONU. Comme indiqué dans le projet de budget (voir A/63/767, par. 161), l'élaboration de ces indicateurs est une initiative que le Département des opérations de maintien de la paix, et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ont lancée en juin 2008 en coordination avec les autres parties prenantes des Nations Unies et la Banque mondiale, afin de disposer d'un moyen d'évaluer les points forts et les difficultés du secteur de l'état de droit dans un pays donné. La mise au point de cet outil devrait être achevée le 30 novembre 2009 au plus tard, après mise à l'essai en Haïti et au Libéria. La demande de crédits couvre la mise en œuvre des indicateurs, à partir du 1^{er} janvier 2010, dans cinq pays accueillant des opérations de maintien de la paix.

v) **Division des politiques, de l'évaluation et de la formation**

88. Le budget proposé pour la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation s'élève à 16 459 900 dollars pour 2009/10, soit une augmentation de 3 289 000 dollars (25 %) par rapport à celui approuvé pour 2008/09. La variation concerne en majeure partie les dépenses de personnel dont l'augmentation de 2 849 000 dollars s'explique par la conversion en postes permanents de sept postes financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), et les objets de dépense autres dont l'augmentation de 440 000 dollars est la résultante de plusieurs variations, la plus importante étant une augmentation de 1 108 500 dollars due principalement aux voyages prévus dans le cadre des activités du Service intégré de formation.

89. Il est proposé de transférer les services d'évaluation de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix au Bureau du Directeur de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, à la fois pour éviter tout conflit d'intérêts entre la Section des meilleures pratiques, chargée de développer ou de coordonner les politiques, et la Section des évaluations, qui s'emploie essentiellement à évaluer la teneur et la portée de ces politiques, et pour tenir compte de l'avis du BSCI, lequel considère que la fonction d'évaluation doit être indépendante des autres fonctions de gestion et que ceux qui l'assument doivent avoir directement accès à l'échelon approprié du dispositif décisionnel. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert proposé.**

Postes

90. Il est proposé de convertir en postes permanents sept postes financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), comme suit :

- Trois postes de la Section des partenariats, soit un poste P-5 de conseiller principal pour les partenariats, un poste P-4 de coordonnateur et un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour un assistant administratif, l'objectif étant que la Section puisse poursuivre ses importants travaux, en s'appuyant sur les cadres et arrangements opérationnels déjà en place (voir A/63/767, par. 166 à 172);
- Deux postes de coordonnateur (P-3) de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix, dont les titulaires continueront d'épauler l'équipe, constituée de trois membres (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), chargée d'élaborer les orientations qui guideront l'action du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (voir A/63/767, par. 174 à 178);
- Deux postes du Service intégré de formation, soit un poste P-4 de directeur de programme et un poste P-3 de spécialiste des politiques, dont les titulaires auraient pour mission d'appuyer le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (programme SMART) (voir A/63/767, par. 179 à 185).

Le Comité consultatif estime que les fonctions considérées devraient avoir une durée limitée et qu'il n'est donc pas justifié de procéder aux conversions proposées. S'agissant du programme SMART, il considère que l'appui nécessaire doit être apporté avec les moyens existants. Les fonctions attachées aux sept postes en question devraient rester financées par les crédits affectés au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) jusqu'à ce que toutes les demandes de postes aient de nouveau été justifiées dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2010/11 (voir A/63/767, par. 63).

91. L'équipe de formateurs de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi comporte actuellement 10 postes (1 P-5, 3 P-4, 4 P-3 et 2 agents locaux) que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 60/267 sur la recommandation du Comité consultatif (voir A/60/787). Il est proposé de transférer cinq de ces postes (1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3) au Siège, l'argument avancé étant que les formateurs militaires et de police détachés composant l'équipe pourraient s'acquitter de leurs fonctions de manière plus efficace et plus économique s'ils travaillaient directement avec le Bureau des affaires militaires, la Division de la police et les conseillers spécialisés attachés aux missions permanentes à New York (voir A/63/767, par. 186 à 191). Le reste de l'équipe demeurerait basée à Brindisi où continuerait d'être dispensée la formation préalable au déploiement du personnel civil nouvellement recruté. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert au Siège de cinq postes de l'équipe de formateurs (1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3).**

Autres objets de dépense

92. Le montant demandé pour financer les objets de dépenses, autres que les postes, de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation s'élève à

5 828 900 dollars, soit une augmentation nette de 440 000 dollars (8,2 %) par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2008/09. L'essentiel de la variation représente la différence entre l'augmentation des frais de voyage, qui seraient supérieurs de 1 108 500 dollars au montant de 2 521 600 dollars approuvé pour 2008/09, et la réduction prévue au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont le coût serait inférieur de 913 500 dollars au montant de 1 287 300 dollars approuvé pour 2008/09.

93. Le montant prévu au titre du personnel temporaire tient compte de la conversion des sept postes visés au paragraphe 90 ci-dessus. Il est également proposé de créer un poste P-3 de coordonnateur au Groupe directeur de haut niveau pour l'intégration et de maintenir le poste P-4 de conseiller à la protection de l'enfance, afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de protection de l'enfance dans l'ensemble des missions, de même que le suivi et l'évaluation de son impact (voir A/63/767, par. 193 à 197). **Le Comité consultatif recommande de maintenir en tant que poste de temporaire le poste P-4 de conseiller à la protection de l'enfance. En revanche, il recommande de ne pas approuver la création d'un poste P-3 de coordonnateur, estimant que les fonctions qui y seraient attachées peuvent être confiées au personnel déjà en place ou à du personnel redéployé.**

b) Département de l'appui aux missions

94. L'enveloppe de 90 200 300 dollars proposée pour le Département de l'appui aux missions est supérieure de 11 217 200 dollars (14,2 %) à celle approuvée pour 2008/09. La majeure partie de la variation s'explique par une hausse de 7 356 100 dollars du coût des postes due au mode de calcul utilisé pour estimer les besoins de l'exercice 2008/09 (taux de rotation de 7 % et de 5,2 %, respectivement, pour les postes d'administrateur et d'agent des services généraux existants, alors que les taux sont de 50 % et 35 %, respectivement, pour les nouveaux postes) et à la création proposée de 22 postes, une hausse de 2 969 900 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) découlant pour l'essentiel des propositions relatives à la Division du personnel, et une hausse de 934 400 dollars relative à l'achat par la Division des technologies de l'information et des communications de services et de matériel informatiques spécialisés exigés pour appuyer l'infrastructure des opérations de maintien de la paix.

i) Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions

Postes

95. Il est proposé d'établir à la Section des nominations aux postes de haute direction un poste d'assistant principal chargé des ressources humaines [agent des services généraux (1^{re} classe)] dont le titulaire serait chargé de mettre au point et d'actualiser les outils de suivi et d'information, d'appuyer les divers volets de la gestion des ressources humaines et d'assumer un rôle actif dans la gestion et l'actualisation d'une base de données centralisées (voir A/63/767, par. 209 à 211). **Le Comité consultatif recommande d'approuver ce poste. Il compte qu'ainsi renforcée, la Section sera mieux en mesure de faciliter les nominations aux postes de direction dans les délais voulus.**

96. Il est proposé de créer un poste de la classe P-3 pour un spécialiste de la déontologie qui aiderait le Groupe de la déontologie et de la discipline à traiter les

cas de comportement répréhensible (voir A/63/767, par. 212 et 213). **Compte tenu des moyens dont le Siège et les missions sont déjà dotées pour l'exercice de cette fonction, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver ce poste.**

ii) Division du budget et des finances

97. Le montant prévu pour la Division du budget et des finances s'élève à 12 070 800 dollars, soit 1 631 200 dollars de plus que le montant approuvé pour 2008/09. L'essentiel de la variation s'explique par l'augmentation des besoins relatifs aux 75 postes existants et à quatre nouveaux postes.

98. Les quatre nouveaux postes demandés seraient affectés au Service des budgets et des rapports sur leur exécution, comme suit :

- Deux postes P-4 de fonctionnaire des finances et du budget pour appuyer les équipes Abacus (voir A/63/767, par. 223 et 224);
- Un poste P-4 de fonctionnaire des finances résultant de la conversion d'un poste financé au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont le titulaire aurait pour mission de renforcer le soutien opérationnel dans les domaines de la gestion financière et du budget et, en particulier, d'actualiser les directives données aux missions d'élaborer et d'actualiser les supports de formation et d'animer des stages de formation (voir A/63/767, par. 226);
- Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour un assistant administratif et financier qui épaulerait les effectifs du Service (voir A/63/767, par. 225).

Le Comité consultatif recommande d'accepter la création de l'un des deux postes de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) demandés pour renforcer les effectifs du Service. Il a déjà formulé des observations sur le processus budgétaire (voir A/62/781, par. 13 à 21) et estime souhaitable d'améliorer encore les relations de travail entre le Service des budgets et des rapports sur leur exécution (Département de l'appui aux missions) et la Division du financement des opérations de maintien de la paix (Département de la gestion), afin que leurs activités gagnent en efficacité et soient menées à bien dans les délais prescrits. Cette question est aussi abordée dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (voir A/63/746). Compte tenu de ces éléments, le Comité n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire à ce stade de convertir le poste P-4 de fonctionnaire des finances et recommande de continuer à financer les fonctions qui y sont attachées au moyen des crédits alloués au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il recommande également de ne pas approuver le poste d'assistant administratif.

iii) Division du personnel

99. Le montant prévu (21 205 700 dollars) est supérieur de 4 483 200 dollars (26,8 %) à celui approuvé pour 2008/09. La variation s'explique à hauteur de 2 923 300 dollars par les besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) découlant de la mise en œuvre du système de gestion des aptitudes, en particulier de la nouvelle méthode d'établissement des fichiers de candidats, et à

hauteur de 1 521 100 dollars par la hausse du coût des postes due à l'effet retard des créations approuvées en 2008/09 et aux trois nouveaux postes proposés.

100. Il est indiqué aux paragraphes 232 et 233 du rapport du Secrétaire général (A/63/767) que, pendant l'exercice 2009/10, la Division du personnel consacrera moins d'énergie à l'appui administratif quotidien pour s'occuper davantage de la définition des qualifications nécessaires à un personnel civil de qualité et du recrutement et de la gestion de tels effectifs, en s'appuyant pour cela sur une décentralisation administrative, la formation et la certification de spécialistes des ressources humaines, la délégation de certains pouvoirs aux missions et le renforcement de sa capacité d'attirer, de recruter et de gérer des effectifs hautement qualifiés, garantissant l'équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes et une représentation géographique acceptable, dans toutes les spécialités présentes dans les missions (voir par. 104 et 105 ci-après et A/63/746).

Postes

101. Il est proposé de doter le Groupe de l'assurance qualité (Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information) de trois postes additionnels de spécialiste des ressources humaines (P-3) en convertissant trois postes actuellement financés au moyen des ressources affectées au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir A/63/767, par. 236 à 247). Le tableau d'effectifs actuel comporte cinq autres postes [1 P-4, 2 P-3 et 2 agents des services généraux (Autres classes)]. L'objet de la proposition est de répondre aux besoins concernant le suivi des résultats dans le domaine des ressources humaines et l'autoévaluation de la délégation de pouvoirs, l'élaboration de directives en matière de formation et la certification de l'aptitude à exercer les fonctions de gestion de ressources humaines déléguées, enfin l'exécution et le suivi des plans d'action pour la gestion des ressources humaines. **Le Comité consultatif recommande d'approuver deux des trois postes P-3 de spécialiste des ressources humaines demandés pour le Groupe de l'assurance qualité.**

Autres objets de dépense

102. Le montant de 4 784 400 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes est supérieur de 2 962 100 dollars à celui approuvé pour 2008/09 (1 822 300 dollars). La variation provient à hauteur de 2 923 300 dollars de l'augmentation prévue au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont les effectifs se composeraient de 32 postes.

103. Il est proposé de créer deux postes de temporaire pour les organes centraux de contrôle, soit un poste de la classe P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes), tous deux pour 12 mois, dont les titulaires fourniront un appui administratif à ces organes et les aideront à mener à bien l'examen des dossiers (voir A/63/767, par. 252 à 257). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition relative au personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] demandé pour les organes centraux de contrôle.**

104. Il est proposé par ailleurs d'affecter au Groupe Prospection et recrutement 30 postes de temporaire, soit 15 postes P-3 de spécialiste des ressources humaines et 15 postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour des assistants aux ressources humaines, dont les titulaires seraient chargés de créer des fichiers de

candidats qualifiés présélectionnés, approuvés par l'organe central de contrôle compétent, dans lesquels les missions pourront puiser afin de pourvoir rapidement les postes vacants (voir A/63/767, par. 258 à 264). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les modalités envisagées auraient pour effet de simplifier et d'améliorer notablement le processus de sélection puisque, la présélection et les évaluations étant centralisées, les formalités de recrutement incombant aux missions seraient allégées et celles-ci pourraient pourvoir rapidement les postes vacants dans la mesure où les directeurs de programme pourraient faire leur choix parmi des candidats inscrits dans le fichier à l'issue d'une évaluation exhaustive, au terme d'un processus de sélection concurrentiel contrôlé par un organe central, le résultat final attendu étant une augmentation de l'efficacité et de l'efficience des opérations.

105. Le Comité consultatif note que le nombre de postes demandés (30) pour l'établissement centralisé des fichiers de candidats repose sur l'identification de 22 groupes professionnels entre lesquels seraient répartis 15 spécialistes de la gestion des groupes professionnels de la classe P-3, assistés par 15 agents des services généraux (Autres classes) faisant fonction d'assistant au recrutement. Il rappelle que le fichier de candidats à des postes dans les missions de maintien de la paix a été créé avant l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 63/250 et que les candidats qui y figurent devront faire l'objet d'une évaluation par les organes centraux de contrôle. **Le Comité note que la proposition du Secrétaire général ne tient pas dûment compte du fait que le nombre de candidatures n'est pas identique pour tous les groupes professionnels et repose sur le principe qu'il faut pouvoir trouver dans le fichier au moins trois candidats pour chaque poste vacant. Peut-être ce dernier critère correspond-il à la situation idéale, mais une approche plus réaliste s'impose. Favorable à une démarche plus progressive, le Comité consultatif recommande d'approuver au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions) les crédits nécessaires pour financer l'équivalent de sept postes d'administrateur et de sept postes d'agent des services généraux. Les renforts nécessaires devraient provenir de redéploiements temporaires.**

iv) Division du soutien logistique

106. Des crédits d'un montant de 26 863 600 dollars ont été proposés pour 2009/10. L'augmentation de 3 233 400 dollars, soit 13,7 %, s'explique principalement par les dépenses supplémentaires prévues pour les postes (3 180 300 dollars), en raison de l'effet-report des postes approuvés en 2008/09 et de l'ajout de 12 nouveaux postes proposés.

Postes

Service du soutien aux opérations

107. Il est proposé de créer, dans le Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide, un poste supplémentaire d'assistant budgétaire et financier [agent des services généraux (1^{re} classe)] dont le titulaire serait chargé d'aider à coordonner et à contrôler les aspects financiers de la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, de prêter main-forte pour vérifier la conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public, une fois que celles-ci auront été appliquées, et de superviser la migration des données vers le

futur progiciel de gestion intégré (voir A/63/767, par. 276 à 281). **Le Comité consultatif recommande d'approuver ce poste.**

Service du soutien spécialisé

108. Un poste de gestionnaire de biens (P-4) est demandé, afin de renforcer le Groupe de gestion des biens au sein de la Section du matériel appartenant aux contingents et de la gestion des biens (voir A/63/767, par. 282 à 284). Le Comité consultatif note que le Comité des commissaires aux comptes a manifesté sa préoccupation et formulé des recommandations à ce sujet (voir A/63/5 et A/63/746). **En raison de l'importance qu'ont les fonctions de planification, de gestion, de contrôle et de supervision technique relatives au stock mondial de matériel appartenant aux contingents détenu par l'ONU, le Comité consultatif recommande d'accepter la création du poste de gestionnaire de biens (P-4).**

109. Un poste supplémentaire d'officier de logistique santé (P-4) est demandé pour aider la Section du soutien sanitaire à planifier les achats de matériel médical pour les missions, à préparer et exécuter les budgets, à déployer et gérer du matériel médical, à assurer la gestion de la chaîne logistique et à remplir d'autres fonctions liées à la logistique santé (voir A/63/767, par. 285 à 290). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste proposé.**

110. Un nouveau poste de spécialiste des opérations du génie (P-3) est proposé pour la Section du génie, afin que le titulaire apporte à différentes missions un soutien opérationnel en matière de génie, y compris pour la planification et la coordination des activités de génie militaire, et donne des conseils pour les mémorandums d'accord et les négociations avec les pays fournisseurs de contingents, parmi d'autres tâches (voir A/63/767, par. 291 à 295). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste de la classe P-3 proposé pour la Section du génie.**

111. Deux postes de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3) sont demandés pour la Section des approvisionnements. Le titulaire de l'un d'eux serait chargé, au sein du Groupe des rations, de l'exécution d'un certain nombre de tâches visant à améliorer la qualité de l'appui aux missions, de l'encadrement et des contrôles; le second poste est demandé pour le Groupe des carburants, au sein duquel le titulaire serait chargé d'élaborer, d'appliquer et de superviser le programme d'assurance qualité en matière de gestion des carburants et de veiller au respect des normes techniques et à la bonne exécution des programmes de formation (voir A/63/767, par. 296 à 307). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les deux postes de la classe P-3 proposés, de fonctionnaire de l'approvisionnement et de fonctionnaire de l'approvisionnement en carburants.**

Service des transports et des mouvements

112. Un poste de chef (P-4) est demandé pour la Section du contrôle des mouvements, afin d'absorber la charge de travail supplémentaire liée à la gestion des lettres d'attribution concernant le Groupe d'intervention navale de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ainsi qu'à la gestion des appareils de transport de passagers en affrètement de longue durée. Il est aussi proposé de scinder la Section en deux groupes : un groupe des opérations et un groupe d'appui aux missions, qui serait dirigé par le titulaire du nouveau poste proposé (voir A/63/767, par. 315). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit efficace**

de scinder la Section en deux. De plus, au vu des capacités existantes [1 P-5, 1 P-4, 7 P-3 et 3 agents des services généraux (Autres classes)], le Comité se prononce contre la création du poste P-4 proposé.

113. Cinq postes supplémentaires et un reclassement sont proposés pour la Section du transport aérien, afin de soutenir l'expansion des activités de transport aérien des missions et de faire face aux nouveaux contrats découlant de la croissance de la flotte, comme suit :

- Création d'un poste supplémentaire d'assistant au transport aérien [agent des services généraux (Autres classes)] par conversion d'un poste de temporaire, et reclassement de P-3 à P-4 d'un poste de fonctionnaire du transport aérien dans le Groupe de la gestion des aéronefs et des contrats (voir A/63/767, par. 319 et 320);
- Deux postes supplémentaires dans le Groupe des normes et de l'assurance qualité du transport aérien : un fonctionnaire du transport aérien (P-3), chargé de conduire la procédure de sélection préalable des transporteurs aériens avant enregistrement, de veiller au respect des normes de l'Organisation en matière de transport aérien, de faire des visites d'inspection de l'assurance qualité auprès des fournisseurs, d'analyser les rapports d'évaluation des prestations fournies et de prendre des mesures correctives; et un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] pour fournir un appui administratif de base (voir A/63/767, par. 321 à 330);
- Deux postes de chef (P-4) et de fonctionnaire du transport aérien (P-3) dans le Groupe des aérodromes et des aéroports (voir A/63/767, par. 331 à 336).

Le Comité consultatif recommande d'accepter la création du poste d'assistant au transport aérien [agent des services généraux (Autres classes)] et le reclassement à P-4 du poste de fonctionnaire du transport aérien dans le Groupe de la gestion des aéronefs et des contrats. Le Comité consultatif recommande également d'approuver les deux postes proposés pour le Groupe des normes et de l'assurance qualité du transport aérien [1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Il estime par ailleurs que la participation systématique et continue au financement d'infrastructures aéroportuaires doit être surveillée de près, car de telles dépenses sont en règle générale de la responsabilité du gouvernement hôte. De plus, le Comité consultatif n'est pas convaincu que le Secrétariat ait besoin de disposer d'une capacité permanente en la matière. Il a abordé cette question dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix (voir A/63/746). Il se prononce par conséquent contre l'approbation des deux nouveaux postes (1 P-4, 1 P-3) proposés pour le Groupe des aérodromes et des aéroports et recommande que les fonctions correspondantes soient financées pour 12 mois au moyen des crédits prévus à la rubrique « personnel temporaire (autre que pour les réunions) ».

Autres objets de dépense

114. Les ressources proposées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) sont d'un montant de 507 300 dollars et couvrent le financement de trois postes de temporaire :

- Maintien en fonctions à la classe P-3 (pour 12 mois) d'un ingénieur civil spécialiste de l'eau afin d'appuyer la planification des ressources en eau pour la MINUAD, pour la MINURCAT et pour la mission envisagée en Somalie (voir A/63/767, par. 339 et 340);
- Maintien en fonctions à la classe P-3 (pour 12 mois) d'un spécialiste de la gestion du matériel de génie pour la gestion de matériel destiné à la MINUAD, à la MINURCAT et à la mission envisagée en Somalie (voir A/63/767, par. 341 et 342);
- Entrée en fonctions à la classe P-3 (pour 12 mois) d'un spécialiste des moyens de transport terrestres chargé d'examiner les contrats relatifs aux véhicules blindés et renforcés contre les mines (voir A/63/767, par. 343 et 344);

Le Comité consultatif recommande d'approuver le maintien en fonctions proposé pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité consultatif se prononce contre l'ouverture de crédits pour le nouveau poste de temporaire proposé à la classe P-3 (spécialiste des moyens de transport terrestres), estimant que les fonctions correspondantes devraient être assurées à l'aide des capacités existantes.

v) **Division des technologies de l'information et des communications**

115. Les ressources proposées pour la Division des technologies de l'information et des communications pour 2009/10 s'élèvent à 17 188 100 dollars. Les ressources affectées aux postes (5 520 500 dollars) couvrent le maintien de 34 postes et la création proposée d'un poste. Le Comité consultatif rappelle qu'en application de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, un montant de 5 017 500 dollars a été transféré au Bureau des technologies de l'information et des communications à compter du 1^{er} janvier 2009. Ce montant comprend 760 000 dollars de ressources affectées aux postes, concernant 10 postes transférés [3 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 1 agent des services généraux (Autres classes)] et 4 255 500 dollars affectés aux objets de dépense autres que les postes (5 000 dollars pour les communications et 4 252 500 dollars pour les activités informatiques).

Postes

116. Un poste de spécialiste hors classe de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre est de nouveau proposé à la classe P-5. Le titulaire serait chargé de superviser, à partir du Siège de l'Organisation, les services chargés de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre dans les missions (voir A/63/767, par. 357 à 359). Dans son rapport (voir A/63/487 et Corr.2, par. 93 et 94), le Comité consultatif a recommandé que les fonctions correspondant au poste proposé soient exercées au moyen des effectifs existants dont l'inscription au compte d'appui avait été approuvée pour l'exercice 2008/09 et indiqué qu'il étudierait la proposition relative à la création de ce poste lorsqu'il examinerait le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

117. Le Comité consultatif estime que la continuité des opérations et la reprise après sinistre doivent faire l'objet d'une prise en charge globale pour toute l'Organisation, appliquant des normes homogènes. Il souligne qu'une démarche unifiée dans ce domaine doit mettre à profit toutes les infrastructures

existantes, afin de réaliser des économies d'échelle et de réduire les coûts (voir aussi les paragraphes 5 et 6 de la section IV de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale). À la lumière de ce qui précède, ainsi que des remarques qu'il formule au paragraphe 195 ci-dessous à propos des prévisions de dépenses du Bureau des technologies de l'information et des communications, le Comité se prononce contre l'approbation du poste de spécialiste hors classe de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre.

Autres objets de dépense

118. Le montant proposé pour les ressources autres que celles affectées à des postes, 11 667 600 dollars, comprend 348 500 dollars affectés au personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui couvrirait les dépenses suivantes (voir A/63/767, par. 362 à 367) :

- Maintien en fonctions pour huit mois à la classe P-3 d'un chargé de projet devant mener à bien la deuxième phase du projet relatif au système de gestion des transports aériens;
- Entrée en fonctions pour neuf mois à la classe P-3 d'un chargé de projet devant mener à bien le projet relatif au système d'établissement des rapports stratégiques;
- Entrée en fonctions pour neuf mois à la classe P-3 d'un chargé de projet devant élaborer un système de suivi des activités opérationnelles.

Le Comité consultatif recommande d'accepter de maintenir pour huit mois le poste de temporaire de la classe P-3 dont le titulaire doit mener à bien le projet relatif au système de gestion des transports aériens. Les fonctions correspondant aux deux autres postes de temporaire de la classe P-3 (chargés de projets) proposés devraient être assurées au moyen des capacités existantes du Service de l'informatique opérationnelle (missions).

119. Les ressources proposées pour les dépenses informatiques, d'un montant de 10 144 800 dollars, traduisent une augmentation de 1 261 700 dollars, soit 14,2 %, par rapport au montant approuvé pour 2008/09. Du total proposé, 2 074 500 dollars concernent l'achat de logiciels et applications informatiques, 7 890 300 dollars portent sur des services contractuels et 180 000 dollars se rapportent à des licences et redevances informatiques. Des renseignements sont fournis à ce sujet aux paragraphes 372 à 388 du rapport du Secrétaire général (A/63/767).

Dépenses centralisées du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions

120. Les dépenses centralisées du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et du Département de l'appui aux missions, gérées par le Service administratif du DOMP, portent sur : le personnel temporaire (autre que pour les réunions) remplaçant le personnel en congé de maternité ou de maladie (260 600 dollars), les installations et infrastructures (1 563 800 dollars), les communications (1 336 400 dollars) et l'informatique (2 622 600 dollars), et les voyages effectués dans le cadre du programme en cours d'échange de personnel (146 900 dollars) (voir A/63/767, par. 389 à 395). La majeure partie des augmentations est due aux postes et postes de temporaire supplémentaires proposés. **Le Comité consultatif recommande que ces prévisions de dépenses soient ajustées compte tenu des**

recommandations qu'il a formulées concernant les postes et postes de temporaire proposés.

c) Département de la gestion

121. Les ressources demandées pour le Département de la gestion s'élèvent à 86 044 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 9 568 000 dollars (12,5 %) par rapport au montant approuvé pour 2008/09. Cette majoration est, pour la plus grande part (7 402 900 dollars), liée aux dépenses supplémentaires prévues pour le financement intégral des postes approuvés en 2008/09 et de 49 postes supplémentaires proposés, ainsi qu'aux crédits supplémentaires requis (1 245 300 dollars) pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

i) Bureau du Secrétaire général adjoint

Postes

122. Il est demandé de créer, au Service administratif du Département de la gestion, un poste de fonctionnaire d'administration [adjoint de 1^{re} classe (P-2)] pour faire face à la charge de travail liée aux activités financées au moyen du compte d'appui, y compris l'administration des postes financés au moyen du compte d'appui, l'établissement des projets de budget du compte d'appui et le traitement des opérations financières ainsi que le suivi, l'analyse et la présentation des dépenses (voir A/63/767, par. 396 et 397). Le Comité consultatif estime que les fonctions en question peuvent être assurées par le personnel en place et recommande de ne pas approuver cette proposition.

123. Il est demandé de créer, au secrétariat du Comité des marchés du Siège (voir A/63/767, par. 398 à 400), un poste de spécialiste principal du développement des capacités (P-5) dont le titulaire coordonnerait la mise en œuvre de la stratégie de développement des capacités, notamment l'élaboration de politiques et la planification et l'organisation d'activités de formation dans les missions de maintien de la paix, contrôlerait le fonctionnement de tous les comités locaux et effectuerait des missions d'évaluation sur le terrain. Le Comité consultatif note que quatre postes du Comité des marchés du Siège [1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] sont actuellement financés au moyen du compte d'appui (voir A/63/767, par. 398 à 400). **Le Comité rappelle que le Secrétaire général doit encore présenter son rapport sur la gouvernance dans le domaine des achats, dont l'établissement a été demandé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/246, 61/276 et 62/269. Tout en reconnaissant l'importance des tâches proposées, il estime qu'il est possible de rationaliser davantage le travail actuellement effectué. Par exemple, la formation ne devrait pas, selon lui, être dispensée uniquement dans le cadre de voyages, mais également par d'autres biais, tels que les outils en ligne. Il recommande par conséquent de ne pas approuver la création d'un nouveau poste et propose que ces fonctions soient assurées par du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à la classe P-4.**

124. Il est demandé de créer, pour le secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel, un nouveau poste de formateur analyste adjoint [agent des services généraux (Autres classes)], dont le titulaire appuierait le spécialiste principal du développement des capacités et le formateur analyste (voir

A/63/767, par. 401). Cette fonction est actuellement assurée par du personnel temporaire (autre que pour les réunions). **Le Comité consultatif estime que la fonction considérée devrait continuer d'être assurée par du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

Autres objets de dépense

125. Les ressources demandées pour le Bureau du Secrétaire général adjoint au titre des dépenses autres que le coût des postes se chiffrent à 10 507 200 dollars, soit une diminution nette de 371 100 dollars (3,4 %) qui s'explique par une réduction des dépenses relatives au personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux voyages et aux fournitures, services et matériel divers, contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre des consultants. Le Comité consultatif note que le montant de 345 000 dollars prévu au titre des consultants correspond à des dépenses liées au perfectionnement du système e-HCC et à l'amélioration des processus-métier grâce à l'application de la méthode Lean Six Sigma (voir A/63/767, par. 404 à 408). Le Comité a également formulé des observations à ce sujet dans le cadre de son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix (A/63/746).

126. Le montant proposé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de 482 600 dollars (soit une diminution de 175 100 dollars, ou de 26,6 %, par rapport au montant approuvé pour 2008/09), permettrait de financer : a) six mois de travail d'administrateur de la classe P-4 au secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel en vue d'examiner les adjudications contestées par des fournisseurs non retenus; b) six mois de travail d'agent des services généraux (1^{re} classe) au Service de l'appui à la gestion; et c) 18 mois de travail d'agent des services généraux (Autres classes) et 14 mois de travail d'administrateur de la classe P-3 en vue de faire face aux périodes de pointe au Département de la gestion (voir A/63/767, par. 403). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour le Bureau du Secrétaire général adjoint.**

ii) **Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité**

127. Le montant proposé pour le Bureau, qui se chiffre à 19 602 800 dollars, soit une augmentation de 2 210 500 dollars (12,7 %) par rapport au montant approuvé pour 2008/09, servirait dans une large mesure à financer 16 postes supplémentaires imputés sur le compte d'appui [1 P-5, 4 P-4, 4 P-3 et 7 agents des services généraux (Autres classes)], portant le nombre total de postes qu'il est proposé d'imputer sur ce compte à 103 (53 d'administrateur et 50 d'agent des services généraux), dont deux reclassements.

Postes

Bureau du Contrôleur

128. Il est demandé de créer, au sein du Bureau du Contrôleur, un poste supplémentaire d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] pour faire face à l'accroissement de la charge de travail du Bureau touchant à l'enregistrement et au suivi de la correspondance ayant trait à la gestion financière des opérations de maintien de la paix, y compris les demandes

d'autorisation de dépenses pour le personnel, les délégations d'autorité et les recommandations issues d'audits (A/63/767, par. 418). **Le Comité consultatif recommande l'approbation du poste d'assistant administratif demandé.**

Division de la comptabilité

129. La transformation de sept postes de temporaire [3 P-4, 1 P-3, 3 agents des services généraux (Autres classes)] en postes a été proposée pour la Section des comptes des opérations de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 419 à 422) car les tâches effectuées dans ce contexte sont de longue haleine et ne peuvent pas être accomplies à brève échéance. Ces postes sont les suivants :

- Un spécialiste de l'appui aux politiques et de la formation (P-4) chargé de renforcer le contrôle interne au sein des opérations de maintien de la paix (par. 420);
- Un spécialiste des stocks stratégiques pour déploiement rapide (P-4) responsable de la bonne comptabilisation des transactions relevant de sa compétence et de l'examen des directives comptables y afférentes (par. 420);
- Un fonctionnaire des finances (P-4) chargé de faire face aux augmentations de la charge de travail résultant du démarrage ou de l'expansion de missions (par. 420);
- Un spécialiste des stocks stratégiques pour déploiement rapide (P-3) (par. 421);
- Trois assistants financiers [agent des services généraux (Autres classes)] (par. 421).

Le Comité consultatif ne pense pas que les tâches afférentes aux postes précités soient de longue haleine et recommande, à ce stade, de ne pas transformer en postes les postes de temporaire en question. Il veut également espérer que les tâches afférentes aux postes de spécialiste de l'appui aux politiques et de la formation (P-4) et de spécialiste des stocks stratégiques pour déploiement rapide (P-3) seront accomplies au cours de l'exercice à venir. En conséquence, le Comité recommande de continuer à financer les sept postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la Division de la comptabilité pour 2009/10, escomptant que les fonctions qui s'attachent à ces postes seront réexaminées à la lumière de la charge de travail et de la capacité existantes de la Division. Le montant des crédits révisés devrait figurer dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2010/11.

130. Il est proposé de créer un poste d'assistant financier [agent des services généraux (Autres classes)] dans la Section des états de paie et des décaissements pour faire face à l'augmentation du volume de travail en 2009/10, vu que, selon les prévisions, le personnel de maintien de la paix devrait croître de 864 personnes (soit une hausse de 12 %) en 2008/09 et que 810 nouveaux recrutements (soit une hausse de 10 %) sont prévus pour 2009/10 (voir A/63/767, par. 423 à 425). **Le Comité consultatif rappelle que deux postes supplémentaires d'assistant financier avaient été approuvés dans le cadre du budget du compte d'appui pour l'exercice 2008/09. Il recommande, par conséquent, de ne pas approuver ce poste.**

131. Il est demandé de créer un poste de chef de groupe (P-4) et un poste d'assistant en prestations [agent des services généraux (Autres classes)] pour faire face à l'accroissement du volume de travail de la Section de l'assurance maladie et de l'assurance-vie lié à l'augmentation des effectifs du personnel relevant du Siègne (voir A/63/767, par. 426 à 430). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer un nouveau groupe à cette fin. Il recommande toutefois, vu l'augmentation de la charge de travail de la Section, de créer un poste d'administrateur à la classe P-3 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes).**

Division du financement des opérations de maintien de la paix

132. Du fait de la complexité de la MINUAD et de l'ampleur de son budget, il est proposé de reclasser à P-4 un poste P-3 de fonctionnaire du budget affecté à cette mission. Ce poste serait ainsi classé au même niveau que celui des fonctionnaires des finances et du budget qui apportent un appui à d'autres missions vastes et complexes (voir A/63/767, par. 434 et 435). **Le Comité consultatif recommande d'accepter le reclassement proposé.**

133. Il est proposé de transformer en postes quatre postes de temporaire pour des fonctionnaires des finances et du budget (P-3) approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice 2008/09, car ils correspondent à des fonctions centrales qui ont un caractère permanent, à savoir, apporter un appui à la MINURCAT et à la MINUT, et renforcer la capacité de la Division de financement des opérations de maintien de la paix à gérer le compte d'appui et à perfectionner le mécanisme de contrôle des fonds (voir A/63/767, par. 436 à 444). **Le Comité consultatif recommande, en attendant la réorganisation du processus budgétaire et le regroupement des fonctions budgétaires qu'il a recommandé (voir A/62/781, A/63/746 et par. 98 ci-dessus), de ne pas approuver les quatre nouveaux postes de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) et de continuer d'assurer les fonctions qui s'y attachent au moyen de ressources prévues pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) équivalant à 12 mois de travail pour quatre postes à la classe P-3.**

Trésorerie

134. Il est proposé de reclasser un poste P-4 de fonctionnaire des finances au poste P-5 de chef de la Section de liaison avec les banques, étant donné la complexité accrue des responsabilités en question, qui nécessitent une dotation en personnel expérimenté et spécialisé dans toute une série de fonctions, consistant notamment à négocier avec les banques, en faisant jouer la concurrence, leurs conditions générales, à assurer le suivi des arrangements bancaires au Siègne et sur le terrain, et à veiller à la coordination entre les organismes des Nations Unies (voir A/63/767, par. 445 à 451). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement à P-5 du poste de chef de la Section de liaison avec les banques.**

135. Il est proposé de créer un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire serait chargé d'assurer un appui administratif au Service de l'informatique financière (voir A/63/767, par. 452 à 454). **Le Comité consultatif recommande que les fonctions en question soient assurées par le personnel en place.**

Autres objets de dépense

136. Les ressources demandées pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité au titre des dépenses autres que le coût des postes se chiffrent à 4 743 300 dollars, ce qui représente une diminution de 921 700 dollars (soit 16,3 %) par rapport à l'exercice en cours. Cette diminution est l'effet net d'une réduction des dépenses relatives aux consultants et au personnel temporaire (autre que pour les réunions), et d'une augmentation des ressources au titre de l'informatique (503 900 dollars), des voyages (229 500 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (79 000 dollars).

137. Le montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de 1 938 700 dollars, représente une diminution de 179 800 dollars (ou de 8,5 %) par rapport au montant de 2 118 500 dollars approuvé pour 2008/09. En tout, 12 postes sont demandés comme suit :

- Il est proposé de maintenir pendant 12 mois quatre postes de temporaire (2 P-4 et 2 P-3) au sein de l'Équipe du projet IPSAS pour mettre en application les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) dans les missions de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 456 à 458);
- Au total, six postes de temporaire sont demandés au Service de l'informatique financière pour 2009/10, comme suit : maintien d'un poste (administrateur de projet) de la classe P-4 et d'un poste d'attaché de projet de la classe P-2, et création d'un poste d'informaticien de la classe P-3, qui serait chargé d'assurer un soutien au logiciel budgétaire intégré, dès lors que les services de consultants engagés pour sa mise au point ne seront plus disponibles en permanence; un nouveau poste d'informaticien de la classe P-3 confié à un informaticien chargé d'apporter des améliorations aux systèmes; maintien d'un poste de la classe P-2 confié à un informaticien affecté au Service de l'informatique financière et chargé de l'application d'une interface SIG/OPICS/SWIFT; maintien d'un poste de la catégorie des services généraux (Autres classes) pour un assistant administratif chargé d'aider au nettoyage des données du Système intégré de gestion (SIG) afin d'assurer le passage au nouveau progiciel de gestion intégré (voir A/63/767, par. 459 à 467);
- Deux nouveaux postes de temporaire sont demandés pour la Trésorerie, soit un fonctionnaire des finances (P-3) et un assistant à la Trésorerie [agent des services généraux (Autres classes)] (voir A/63/767, par. 468 et 469).

Le Comité consultatif recommande d'accepter de continuer à financer, à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), les quatre postes de temporaire (2 P-4, 2 P-3) de l'Équipe du projet IPSAS, le poste d'administrateur de projet (P-4) et le poste d'attaché de projet (P-2) pour appuyer la mise en service du logiciel budgétaire intégré, le poste d'informaticien (P-2) affecté au Service de l'informatique financière et chargé de la deuxième phase du projet d'interface SIG/OPICS/SWIFT, et le poste d'assistant administratif de la catégorie des services généraux (Autres classes) chargé d'aider au nettoyage des données du SIG. Le Comité veut espérer qu'une fois achevés les projets en cours, certaines des capacités supplémentaires ne seront plus nécessaires et que la baisse des dépenses en résultant sera prise en compte dans les projets de budget à venir. Le Comité recommande en outre de ne pas accepter les deux nouveaux postes

d'informaticien (P-3) demandés pour appuyer la mise en service du logiciel budgétaire intégré et les opérations de la Trésorerie, ni les deux nouveaux postes [soit 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] demandés pour la Division de la trésorerie. Les fonctions qui s'attachent ces postes devraient être assurées par le personnel du bureau en place.

iii) Bureau de la gestion des ressources humaines

138. Le montant des ressources (12 155 000 dollars) que le Secrétaire général a proposé dans son rapport (A/63/767) pour le Bureau de la gestion des ressources humaines est presque le double du montant de 6 569 100 dollars approuvé pour l'exercice 2008/09, en raison des augmentations considérables au titre de tous les objets de dépense, notamment les 18 nouveaux postes et 22 postes de temporaire proposés qui seront financés au moyen des ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions), lesquels représentent plus de 80 % des augmentations. Les postes en question permettront au Bureau de remédier aux lacunes identifiées dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du Bureau de la gestion des ressources humaines (voir A/63/221). Le Comité consultatif note également que l'augmentation des ressources tient dans une large mesure à la dernière tranche des coûts de mise en place du système de gestion des aptitudes et au regroupement de ses dépenses d'entretien (2,4 millions de dollars), qui étaient assurées, sur le budget du Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines), à la fois par le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines), le Département de l'appui aux missions (Division du personnel) et les missions de maintien de la paix, ainsi qu'à une augmentation de l'effectif du Groupe du droit administratif, qui est proposée afin de remédier au problème chronique du manque de capacités nécessaires pour faire face à l'important volume des recours et des questions disciplinaires relatifs aux missions (1,5 million de dollars).

139. Pendant les auditions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison de l'ampleur du travail actuellement en cours pour adapter les systèmes informatiques actuels au nouveau cadre contractuel devant prendre effet le 1^{er} juillet 2009 et pour lancer le système de gestion des aptitudes, le Bureau reporterait l'exécution d'un certain nombre de projets informatiques à l'exercice budgétaire 2010/11. Cette révision des priorités implique une réduction des montants au titre des autres objets de dépense qu'il est proposé d'imputer sur le compte d'appui en 2009/10 pour couvrir les dépenses de consultants (244 500 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (113 500 dollars), soit une réduction globale du projet de budget de 358 000 dollars, le montant de 12 155 000 dollars initialement prévu par le Secrétaire général dans son rapport (voir A/63/767) ayant été révisé à la baisse à 11 797 000 dollars, ce qui représente un accroissement de 79,6 % par rapport aux ressources approuvées pour 2008/09.

140. S'agissant du système de gestion des aptitudes, le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 61/244, l'Assemblée générale a approuvé le système qui doit permettre au Secrétariat dans son ensemble (Siège et hors Siège) d'améliorer le recrutement, la planification de la relève et l'organisation des carrières, le suivi du comportement professionnel et le perfectionnement du personnel, et offrir une plateforme technologique commune pour soutenir les principales activités de gestion des ressources humaines en remplaçant les systèmes indépendants disparates qui sont actuellement en place. Le Comité consultatif a été informé que le système de gestion

des aptitudes serait mis en place en deux phases. La première, qui commencerait en octobre 2009, remplacerait Galaxy et les systèmes de gestion du personnel des missions. Au cours de la seconde phase, qui devrait commencer dès la fin de 2009, le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) serait remplacé et le système de gestion de la formation et du perfectionnement du personnel serait mis en place.

141. Le Comité consultatif a indiqué qu'il s'attend à ce que le Département de la gestion travaille en étroite collaboration avec le Directeur général de l'informatique pour faire en sorte que les nouveaux projets informatiques soient compatibles avec le progiciel de gestion intégré dont il est prévu d'équiper le Secrétariat (A/63/526, par. 7, 8 et 29). Le Comité consultatif compte aussi que des calendriers précis seront établis pour le remplacement de Galaxy et du système de gestion du personnel des missions.

142. Le Comité consultatif a été informé que le coût total de la mise en place du système s'élevait à 6,1 millions de dollars. En outre, selon les estimations, les dépenses d'entretien prévues s'élèveraient à 1,6 million de dollars par an (à compter de la deuxième année), qui seraient imputés sur le budget ordinaire et le budget du compte d'appui à raison de 80 % et de 20 % des coûts respectivement. Quant aux ressources proposées au titre du budget du compte d'appui pour l'exercice 2009/10, le Comité consultatif note qu'un montant total de 1,3 million de dollars est demandé pour achever la mise en place et le lancement des modules de suivi du comportement professionnel, et de gestion de la formation et du perfectionnement du personnel et qu'un montant de 1,1 million de dollars est demandé pour créer à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok, un centre d'excellence destiné à appuyer l'utilisation du logiciel PeopleSoft, fournir une aide aux utilisateurs, assurer la formation et maintenir le système opérationnel 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

143. Le Comité consultatif a en outre été informé que les échéances majeures fixées dans le budget de l'exercice 2009/10 sont les suivantes :

- Mise en place et présentation du système de gestion des aptitudes destiné à la gestion des recrutements et nominations pour pourvoir les postes vacants au Siège, y compris le recrutement, par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, du personnel en poste au Siège et sur le terrain, des officiers militaires détachés et du personnel de police civile au Département des opérations de maintien de la paix;
- Création d'un centre d'excellence à la CESAP (Bangkok) pour faciliter le processus de recrutement, y compris du personnel des missions, qui mettra ses méthodes et ses compétences au service de l'application au niveau mondial du logiciel PeopleSoft dans le cadre de programmes de gestion des aptitudes;
- Intégration du nouveau système de gestion des aptitudes dans un nouvel entrepôt de données et dans le Système intégré de gestion pour fournir des données de base utiles à l'établissement des rapports sur le personnel, et pour doter les spécialistes des ressources humaines et les directeurs de programme dans l'ensemble du Secrétariat d'outils de consultation libre-service grâce auxquels ils peuvent analyser les informations relatives aux ressources humaines et appuyer la gestion de ces ressources.

144. Quant à la décision de choisir la CESAP pour accueillir le Centre d'excellence, le Comité consultatif a été informé que la question de la maîtrise des coûts a été prise en compte. Cette décision permettra de réaliser des économies de 30 à 40 % par an sur le recrutement des ressources humaines et d'appliquer des taux moins élevés pour le paiement de l'indemnité journalière de subsistance aux consultants et aux contractuels qui seront engagés au cours des cinq années à venir. Le manque de locaux à New York a également été pris en compte dans cette décision. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création du Centre d'excellence. Le Comité consultatif demande qu'il soit rendu compte des économies réalisées à cet égard dans le rapport d'exécution du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2009/10.**

Postes

Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations

145. Deux postes de spécialiste des ressources humaines (P-3) sont demandés à la Section de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports pour renforcer le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle, du fait que de nouvelles fonctions avaient été déléguées au Département de l'appui aux missions dans le domaine de la gestion des ressources humaines (voir A/63/767, par. 491 et 492). **Compte tenu de l'importance que revêtent les fonctions de contrôle et d'orientation, le Comité consultatif recommande que les deux postes de spécialiste des ressources humaines qu'il est proposé de créer soient approuvés à la classe P-3.**

146. Il est proposé de créer, par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire, un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) (poste de temporaire) au Groupe de la prospection de la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de prospection ambitieuses visant à attirer des candidats qualifiés dans l'ensemble du Secrétariat. Le Comité consultatif note que le Groupe de la prospection coordonne ses activités avec le Groupe Prospection et recrutement de la Division de l'appui aux missions (Département de l'appui aux missions) (voir A/63/767, par. 493). **Le Comité consultatif recommande que le poste soit approuvé.**

147. Il est proposé de créer trois postes additionnels [2 postes de spécialiste des ressources humaines (1 P-4 et 1 P-3) et un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux) (Autres classes)] au Groupe d'appui pour les politiques du Service des politiques en matière de ressources humaines. Le Comité consultatif note que le Groupe se compose actuellement d'un P-5, de deux P-4, d'un P-3 et de quatre agents des services généraux (Autres classes). Les ressources additionnelles serviront à renforcer les capacités du Groupe à élaborer des politiques et directives en matière de ressources humaines, à interpréter les règles, dispositions et politiques de gestion des ressources humaines, à appuyer les opérations de maintien de la paix et à répondre rapidement et précisément aux besoins spéciaux des missions de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 494 à 503). **Le Comité consultatif recommande que les trois postes [1 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes)] proposés au Groupe d'appui pour les politiques soient approuvés.**

Groupe du droit administratif

148. Il est proposé de créer huit postes additionnels [6 postes de juriste, dont 4 à la classe P-3 et 2 à la classe P-2, et 2 postes d'assistant juridique [agent des services généraux (Autres classes)] destinés à renforcer les capacités existantes du Groupe du droit administratif [1 P-5, 3 P-4 et 3 agents des services généraux (Autres classes)], afin de faire face à la charge de travail croissante compte tenu du nombre et de la complexité des affaires traitées (voir A/63/767, par. 504 à 513). Le Comité consultatif note qu'au cours de la période de deux ans et demi qui s'est écoulée entre juillet 2006 et novembre 2008, le nombre d'appels est passé de 99 à 150 et le nombre d'affaires disciplinaires, qui sont également plus complexes et prennent beaucoup de temps, a quadruplé, passant de 123 à 500. **Le Comité consultatif recommande que deux postes (P-3) de juriste (sur les 4 proposés), un poste P-2 de juriste (sur les 2 proposés) et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (sur les 2 proposés) soient approuvés afin de renforcer la capacité du Groupe de faire face au volume des recours et des questions disciplinaires relatifs aux missions.**

*Division du perfectionnement, de la valorisation
et de l'administration des ressources humaines*

149. Il est proposé de transformer deux postes de temporaire [1 spécialiste des ressources humaines (P-4) et 1 agent des services généraux (Autres classes)] et de créer un poste d'assistant chargé des ressources humaines [agent des services généraux (1^{re} classe)] au Service des ressources humaines. La transformation des postes permettrait au Service de faire face à la charge de travail de plus en plus lourde qu'entraîne le concours qu'il apporte au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions et aux missions de maintien de la paix dans l'exercice des fonctions qui leur sont déléguées, notamment dans le cadre des recrutements et des prorogations d'engagements, ainsi que le contrôle de l'exercice des pouvoirs délégués et l'exercice des fonctions qui ne sont pas déléguées au Département de l'appui aux missions, telles que celles touchant les licenciements amiables, les dossiers d'invalidité, et les situations qui dérogent au Statut et au Règlement du personnel (voir A/767, par. 514 à 524). **Le Comité consultatif recommande que les trois postes proposés [1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes) et agent des services généraux (1^{re} classe)] soient approuvés.**

Division des services médicaux

150. Il est proposé de créer au Bureau du Conseiller du personnel un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] qui seconderait le Conseiller du personnel sur le plan administratif et coordonnerait les activités relatives à la formation prévue dans le programme d'appui aux missions et de préparation aux missions (voir A/63/767, par. 525 à 528). Le Comité consultatif note que le Groupe de l'orientation et du bien-être du personnel, qui était précédemment rattaché à la Division de la formation et du perfectionnement, a été intégré à la Division des services médicaux et est devenu le Bureau du Conseiller du personnel. **Le Comité consultatif recommande que le poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] soit approuvé.**

Section de l'informatique-ressources humaines

151. Le Comité consultatif note que la Division des politiques et de la planification stratégique a cédé trois postes [1 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes)] à la Section de l'informatique-ressources humaines, ce qui permet de centraliser la fourniture de services techniques à toutes les divisions du Bureau de la gestion des ressources humaines (voir A/63/767, par. 529). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert des fonctions et des ressources.**

Autres objets de dépense

152. Compte tenu de la nécessité d'établir des priorités découlant du paragraphe 139 ci-dessus, le montant de 612 000 dollars que le Secrétaire général a proposé dans son rapport (voir A/63/767, par. 559 à 567) pour les services de consultants devrait être ramené à 367 500 dollars, sans que soient révisées à la baisse trois des dotations proposées, soit 82 500 dollars pour l'enquête sur les conditions d'emploi (par. 560), 90 000 dollars pour l'élaboration des politiques (par. 562) et 72 000 dollars pour l'intégration des systèmes de la Division des services médicaux au système de gestion des aptitudes (par. 564). En revanche, les 258 000 dollars prévus au titre des fournitures, services et matériel divers (par. 575) pour la formation et les fournitures médicales devraient être réduits à 144 500 dollars.

153. Les ressources demandées au titre des voyages s'élèveraient au total à 711 500 dollars, soit une augmentation de 211 500 (42,3 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2008/09 (voir A/63/767, par. 568 à 572). Elles serviront à financer les déplacements qui seront effectués dans les missions à des fins de suivi (140 000 dollars), les activités de formation liées à la mise en place du système de gestion des aptitudes dans les missions de maintien de la paix (170 000 dollars), la réalisation de l'enquête générale sur les conditions d'emploi (238 900 dollars) et divers déplacements de membres du personnel de la Division des services médicaux dans les missions (162 000 dollars).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

154. Le montant des ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) au Bureau de la gestion des ressources humaines est estimé à 3 018 900 dollars, soit une augmentation de 387 % par rapport au montant de 619 400 dollars alloué pour l'exercice 2008/09. Ces ressources se rapportent pour la plupart à l'appui au système de gestion des aptitudes. Les postes de temporaire qu'il est proposé de financer se présentent comme suit :

a) Il est proposé de créer deux postes de juriste (P-3 et P-2) (postes de temporaire) pour éponger le retard qu'a pris le Groupe du droit administratif dans le traitement des affaires de fond et traiter d'autres questions intéressant les missions (voir A/63/767, par. 531);

b) Il est proposé de créer comme suit quatre postes de temporaire à la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines :

- Un poste de spécialiste de la formation et du perfectionnement du personnel (P-3) (poste de temporaire) pour faire face à l'augmentation de la charge de travail qui devrait intervenir du fait des améliorations à apporter au système d'évaluation et de notation des fonctionnaires (par. 532 à 534);

- Un poste d'assistant chargé des ressources humaines [agent des services généraux (Autres classes)] (poste de temporaire) pour aider à faire face au surcroît de travail sur le plan du recrutement du fait de l'expansion du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (par. 535);
- Un poste de spécialiste de la formation et du perfectionnement du personnel (P-3) et un poste d'assistant chargé des ressources humaines [agent des services généraux (Autres classes)] (postes de temporaire) pour renforcer l'équipe chargée de mettre sur pied et de faire fonctionner des réseaux professionnels (par. 536 et 537);

c) Il est proposé de créer comme suit deux postes de temporaire à la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations :

- Un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) (poste de temporaire) pour une période de 11 mois, dont le titulaire sera chargé de fournir un appui fonctionnel dans le cadre de la mise en application du système de gestion des aptitudes et de la mise œuvre d'autres réformes concernant les ressources humaines (voir A/63/767, par. 538 et 539);
- Un poste d'assistant chargé des ressources humaines [agent des services généraux (Autres classes)] (poste de temporaire) pour appuyer les activités du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en matière de recrutement des agents des services généraux et des catégories apparentées (voir A/63/767, par. 540 et 541);

d) Il est proposé de créer au total 11 postes de temporaire à la Section de l'informatique-ressources humaines dans le cadre de la mise en œuvre du système de gestion des aptitudes. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de créer à la CESAP à Bangkok un centre d'excellence pour la gestion des aptitudes (voir par. 143 et 144 ci-dessus et A/63/767, par. 546 à 548). Il est proposé de créer au Siège et à Bangkok les postes de temporaire ci-après :

- Un poste d'analyste de processus (P-4) (poste de temporaire) dont le titulaire serait chargé de veiller à ce que les pratiques optimales en vigueur dans le secteur privé soient appliquées à toutes les étapes de la vie professionnelle, ce qui permettrait à l'analyste de processus hors classe de se concentrer sur les activités de coordination avant le lancement du système au troisième trimestre de 2009/10 (voir A/63/767, par. 543);
- Un poste de responsable de la migration des données techniques (P-4) (poste de temporaire) dont le titulaire serait chargé d'examiner les dossiers techniques, d'apporter les solutions technologiques nécessaires et de veiller à la cohérence avec l'architecture du nouveau système (voir A/63/767, par. 545);
- Un poste de chef (P-4), un poste d'analyste de la configuration (P-3), un poste de spécialiste adjoint de 1^{re} classe chargé du soutien aux applications (P-2) (tous les trois des postes de temporaire) et six postes d'assistant après-vente du service d'assistance pour le Centre d'excellence de la gestion des aptitudes à Bangkok [agent des services généraux (Autres classes)] (postes de temporaire) (voir A/63/767, par. 544 et 549 à 551);

e) Il est proposé de créer quatre autres postes comme suit à la Section de l'informatique-ressources humaines :

- Un poste de gestionnaire des données de référence (P-4) et un poste d'assistant-soutien aux applications [agent des services généraux (Autres classes)] (postes de temporaire), pour assurer la conception et l'exploitation du nouvel entrepôt de données et l'administration des données; cet entrepôt constituera une source unique de données sur l'ensemble du personnel de l'Organisation. Le Comité consultatif note que le Bureau de la gestion des ressources humaines a commencé les opérations de conception de l'entrepôt avec la participation du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 552 à 556);
- Un poste d'assistant-soutien aux applications [agent des services généraux (Autres classes)] (poste de temporaire) dont le titulaire sera chargé de fournir un appui pour le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) utilisé au Siège et dans les missions de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 557);
- Un poste de technicien (SIG/Service d'assistance informatique) [agent des services généraux (Autres classes)] (poste de temporaire) dont le titulaire sera chargé de fournir un appui technique aux utilisateurs du logiciel de gestion des ressources humaines SIG au Siège et sur le terrain (voir A/63/767, par. 558).

155. Le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées par le Bureau de la gestion des ressources humaines au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) soit réduit de 1 million de dollars. Le Comité consultatif est conscient que le Bureau de la gestion des ressources humaines mène actuellement un large éventail d'initiatives et recommande que le Bureau soit autorisé à utiliser les ressources allouées à son gré, compte étant tenu des priorités relatives des différents projets.

iv) **Bureau des services centraux d'appui**

156. Les ressources demandées pour le Bureau des services centraux d'appui, d'un montant de 16 477 900 dollars, font apparaître une augmentation de 714 300 dollars (4,5 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2008/09. Cette augmentation est essentiellement imputable aux ressources supplémentaires demandées au titre des postes (1 804 700 dollars), puisqu'il est proposé de créer 12 postes supplémentaires. Des ressources supplémentaires sont également demandées au titre des consultants (166 500 dollars) et des voyages (261 300 dollars), mais sont pour la plus grande part compensées par la diminution des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (181 700 dollars) et de l'informatique (1 301 000 dollars).

Postes

Bureau du Sous-Secrétaire général

157. Il est proposé de créer un poste d'administrateur (P-3) au Bureau du Secrétaire général pour faire face au surcroît de travail lié au développement des opérations de maintien de la paix. Le titulaire fournirait l'aide nécessaire à l'examen initial des questions d'achats relatives aux missions de maintien de la paix, s'assurerait qu'une suite est donnée aux recommandations du Comité des marchés du Siège et aux décisions du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui et contrôlerait

l'usage qui est fait des délégations de pouvoir (voir A/63/767, par. 576 à 578). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste d'administrateur (P-3) proposé.**

Division des achats

158. Au total, il est demandé 11 nouveaux postes [1 P-5, 1 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 1 agent des services généraux (1^{re} classe), 1 agent des services généraux (Autres classes)] pour la Division des achats, à savoir :

a) Il est demandé un poste de chef de section (P-5) pour la Section des achats de matériel et de services informatiques. Le titulaire gérerait les activités d'achats de biens et de services informatiques pour l'ensemble des missions de maintien et de consolidation de la paix; animerait et dirigerait les équipes de travail au sein de la Section; élaborerait des politiques et des réformes concernant les achats; donnerait des avis sur les pratiques et stratégies optimales de mise en œuvre des réformes concernant les achats (voir A/63/767, par. 580). **Le Comité consultatif se prononce contre l'approbation de ce poste, compte tenu de l'effectif actuel du Bureau, qui compte un poste P-4 à la tête de l'équipe;**

b) Il est redemandé d'approuver la création d'un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4) à la Section des achats (maintien de la paix) afin de renforcer la capacité de la Section à gérer les achats de services de soutien logistique complexe et de seconder le Chef de section (P-5) (voir A/63/767, par. 581 et 582). **Le Comité consultatif recommande l'approbation de ce poste P-4 pour la Section des achats (maintien de la paix);**

c) Il est demandé trois postes de fonctionnaire chargé des achats (P-3) pour l'Équipe des approvisionnements (missions) qui gère les achats de rations alimentaires, de carburant, de services de sécurité, de produits médicaux et pharmaceutiques et de fournitures diverses. Le Comité consultatif note que cette équipe compte actuellement un Chef d'équipe de classe P-4 et quatre fonctionnaires des achats de classe P-3 (voir A/63/767, par. 583 à 585). **Le Comité recommande que la création de deux des trois postes de fonctionnaire des achats de classe P-3 demandés soit approuvée pour fournir les capacités supplémentaires requises aux fins de l'achat des carburants et d'un large éventail de fournitures et services divers;**

d) Il est demandé un poste de coordonnateur de la formation (P-3) pour la Section des politiques et du contrôle de conformité pour diriger les actions de formation aux achats à l'intention du personnel de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 586). L'effectif actuel comporte quatre postes [1 P-5, 2 P-4, 1 agent des services généraux (1^{re} classe)]. **Le Comité consultatif se prononce contre l'approbation de ce poste, dont les fonctions devraient être assurées par l'effectif en place;**

e) Trois postes supplémentaires sont demandés pour la Section de la logistique et du transport, à savoir :

- Un poste de fonctionnaire des achats (P-3) pour épauler l'Équipe affrètement de longue durée compte tenu de la croissance importante des besoins d'affrètement de longue durée et de l'élargissement du rayon des activités connexes (voir A/63/767, par. 587 et 588);

- Un poste de fonctionnaire des achats (P-3) au titre de la gestion des aéroports compte tenu du maintien des activités de la MONUC et des activités accrues que susciteront de nouvelles missions (voir A/63/767, par. 589);
- Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (1^{re} classe)] pour seconder le Chef de la Section et les chefs d'équipe, s'acquitter des tâches administratives, coordonner les activités de l'Équipe affrètement de longue durée et superviser le travail du personnel d'appui aux achats dans la Section (voir A/63/767, par. 590).

Le Comité consultatif recommande l'approbation du poste de fonctionnaire des achats (P-3) demandé pour renforcer les activités de l'Équipe affrètement de longue durée, dont la charge de travail a considérablement augmenté, ainsi que du poste de fonctionnaire des achats (P-3) demandé pour les opérations d'achat liées aux activités aériennes de la MONUC et au titre des services de gestion des aéroports des autres missions. Le Comité consultatif se prononce contre l'approbation du poste d'agent des services généraux proposé à ce stade;

f) Il est demandé un poste de spécialiste adjoint des pratiques optimales (P-2) pour le Groupe des politiques et des pratiques optimales pour assurer la coordination et le suivi des projets du Groupe qui compte actuellement deux postes (1 P-5, 1 P-4), modifier le Manuel des achats des Nations Unies et seconder les responsables du Groupe (voir A/63/767, par. 591 et 592). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que ce poste soit nécessaire;**

g) Il est demandé un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] pour la Section de la gestion des achats à la suite de la mise en œuvre de contrôles internes supplémentaires et de la multiplication des appels d'offres. Le titulaire se chargerait de l'ouverture des plis et superviserait les deux personnes déjà affectées à cette tâche (voir A/63/767, par. 593 et 594). **Compte tenu de l'effectif actuel de la Section de la gestion des achats (qui compte six auxiliaires), le Comité consultatif n'est pas convaincu que ce poste soit nécessaire.**

Objets de dépense autres que les postes

159. Le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes pour le Bureau des services centraux d'appui, soit 3 971 500 dollars, fait apparaître une diminution de 1 090 400 dollars (21,5 %) par rapport au crédit ouvert en 2008/09. Cela tient essentiellement au transfert des ressources nécessaires à la Division de l'informatique, qui étaient auparavant comptabilisées dans le budget du Bureau des services centraux d'appui, dans le projet de budget du Bureau des technologies de l'information et des communications depuis la création de ce dernier. Le Comité consultatif a également formulé des observations à ce sujet dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix (voir A/63/746).

160. Le montant des ressources demandées au titre des consultants, soit 466 500 dollars, fait apparaître une augmentation de 166 500 dollars (55,5 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2008/09 (voir A/63/767, par. 614 à 622). Le Comité consultatif note que ces ressources permettraient la réalisation d'études sur l'amélioration des modes de fonctionnement de la Division des achats et la sous-

traitance du catalogage et de la numérisation des archives relatives au maintien de la paix par la Section des archives et de la gestion des dossiers.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

161. Le montant de 946 200 dollars demandé au titre du personnel temporaire fait apparaître une diminution de 181 700 dollars (16,1 %) par rapport au crédit ouvert en 2008/09, du fait du transfert de la Division de l'informatique au Bureau des technologies de l'information et des communications.

162. Au total, il est demandé six postes pour la Division des achats dans la perspective de la mise en service du progiciel de gestion intégré, à savoir :

- Cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes) (trois postes existants et deux nouveaux postes) sont demandés pour l'Équipe chargée de l'agrément des fournisseurs afin d'actualiser et de nettoyer la base de données des fournisseurs avant que les données ne puissent être importées dans le progiciel de gestion intégré (A/63/767, par. 596 et 597);
- Un poste d'analyste fonctionnel (P-3) est proposé pour la Section de la gestion des achats pour recenser les pratiques de référence, les intégrer dans le fonctionnement du progiciel et analyser l'impact des Normes comptables internationales pour le secteur public sur les pratiques et procédures en matière d'achat (voir A/63/767, par. 598).

Le Comité consultatif recommande l'approbation du maintien de trois postes d'agent des services généraux sur les cinq demandés pour l'Équipe chargée de l'agrément des fournisseurs. Il recommande également l'approbation du poste P-3 demandé aux fins de l'intégration de la procédure d'achat dans le progiciel de gestion intégré.

163. Deux postes [1 P-2, 1 agent des services généraux (Autres classes)] sont proposés pour la Section des archives et de la gestion des dossiers (pour une durée de 12 mois chacun) afin de traiter les dossiers, d'éliminer le retard accumulé et de rendre accessibles les archives numérisées des opérations de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 599 et 600). **Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées pour l'archivage et la gestion des dossiers.**

164. Un montant de 419 000 dollars est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux pour faire face à la charge de travail accrue liée à la gestion des locaux à usage de bureau et des actifs qui résulte des taux élevés de renouvellement du personnel et de l'augmentation des effectifs de maintien de la paix, ainsi qu'à l'aménagement de locaux supplémentaires pour accueillir quelque 400 fonctionnaires se trouvant actuellement dans des bureaux temporaires (voir A/63/767, par. 601 à 613). Les ressources demandées permettraient de financer les postes suivants :

- Un poste de spécialiste de la planification des locaux (P-3) pour gérer les nouveaux locaux (par. 606);
- Un poste d'assistant en gestion de projets [agent des services généraux (Autres classes)] pour seconder le spécialiste de la planification des locaux (par. 607 et 608);

- Un poste d'assistant d'information [agent des services généraux (Autres classes)] pour mettre à jour le Répertoire global des Nations Unies et élaborer le répertoire téléphonique (par. 609);
- Un poste d'assistant en gestion des stocks (agent des services généraux (Autres classes), pour 6 mois) pour contribuer au suivi et à l'enregistrement de tous les mouvements de mobilier et d'équipements liés aux postes financés par le compte d'appui (par. 610 et 611);
- Un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3, pour 6 mois) pour étudier et proposer des moyens de simplifier les procédures de gestion du matériel, dans le but de modifier les pouvoirs délégués aux missions de maintien de la paix (par. 612).

165. Le Comité consultatif met en doute la validité de la plupart des demandes présentées pour la Division de la gestion des installations et des services commerciaux au titre du budget d'appui aux missions, car nombre de ces fonctions se rapportent aux besoins de l'ensemble de l'Organisation et devraient être assurées de façon centralisée par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui (voir par. 57 plus haut). Le Comité se prononce contre l'approbation des postes proposés, à l'exception d'un poste de spécialiste de la planification des locaux (P-3) pour faire face aux besoins relatifs aux nouveaux locaux.

Dépenses centralisées du Département de la gestion

166. Les dépenses centralisées du Département de la gestion comprennent les dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures (23 982 400 dollars), des communications (532 000 dollars) et de l'informatique (3 143 100 dollars) (voir A/63/767, par. 637 à 639). Le Comité note que les montants estimatifs indiqués couvrent les 200 postes existants ainsi que 92 nouveaux postes et postes de temporaire proposés.

167. Le Comité consultatif recommande que les crédits ouverts au titre de ces objets de dépense soient modifiés pour tenir compte de ses recommandations (voir par. 201 plus loin).

d) Bureau des services de contrôle interne

168. Les ressources proposées pour 2009/10 au titre du compte d'appui se montent à 25 411 000 dollars, ce qui correspond à une diminution de 1 468 200 dollars (soit 5,5 %) par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2008/09. Cette diminution est le résultat net de l'augmentation des ressources demandées au titre des postes (5 730 300 dollars), compensée par une réduction liée aux autres objets de dépense (7 189 500 dollars).

169. Le Comité consultatif note que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA) a publié un rapport sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (voir A/63/703), conformément à l'alinéa d) du paragraphe 2 de son mandat, publié en annexe à la résolution 61/275. Le Comité a rencontré des membres du CCIQA avec lesquels il a eu des échanges de vue à propos des propositions du Bureau des services de contrôle interne exposées au paragraphe 31 du document A/63/703.

Postes

170. Le montant des ressources proposées au titre des postes, soit 19 221 900 dollars, fait apparaître une augmentation de 5 730 300 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2008/09. Il couvre au total 144 postes financés au moyen du compte d'appui, ce qui représente une augmentation nette de 35 postes (résultant de la création de 49 postes supplémentaires et de la suppression proposée de 14 postes).

Division de l'audit interne et postes d'auditeur résident

171. Les effectifs actuels à imputer au budget du compte d'appui comprennent au total 92 postes, dont 18 postes à New York [1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 4 agents des services généraux (Autres classes)] et 74 postes d'auditeur résident [8 P-5, 26 P-4, 18 P-3, 12 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux (Autres classes), 5 agents des services généraux recruté sur le plan national] dans les missions de maintien de la paix. Les modifications proposées pour l'exercice 2009/10 portent sur la suppression de trois postes (1 P-4, 1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), à la suite de la fin du mandat de la MINUEE le 31 juillet 2009, et sur la création de deux postes supplémentaires, à savoir :

- Un auditeur résident principal (P-5) pour renforcer les effectifs d'auditeurs résidents affectés à la MINURCAT, compte tenu de l'élargissement de la mission, de l'augmentation de son budget et de la complexité de son mandat, qui porte sur deux pays; les effectifs actuels comportent trois postes (1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile) (voir A/63/767, par. 640);
- Un poste d'assistant d'audit (SM) pour apporter un appui adéquat à la MINUL et fournir un appui supplémentaire compte tenu de l'accroissement des risques dans des domaines tels que les achats, la gestion de la chaîne logistique et les prestations auxquelles a droit le personnel (voir A/63/767, par. 641).

Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relative à la Division de l'audit interne soient approuvées.

Division de l'inspection et de l'évaluation

172. Il est proposé de créer quatre nouveaux postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] pour la Division de l'inspection et de l'évaluation afin de renforcer ses services d'évaluation approfondie ou thématique et d'élargir la portée sectorielle et géographique des évaluations des opérations de maintien de la paix. L'effectif actuel se compose d'un administrateur de programme (P-4), ce qui, comme indiqué dans le rapport, ne permet à la Division d'établir chaque année qu'un ou deux rapports d'évaluation et d'inspection (A/63/767, par. 645). Les ressources supplémentaires devraient permettre à la Division de conduire un minimum de six inspections et évaluations des opérations de maintien de la paix par an. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de deux postes supplémentaires (1 P-4, 1 P-3) pour renforcer l'effectif de la Division de l'inspection et de l'évaluation.**

Division des investigations

173. Les ressources nécessaires à la Division des investigations résultent des initiatives de restructuration décrites dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du dispositif d'investigation (A/62/582 et Corr.1). Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 62/247 et 63/250, a fait siennes les recommandations qu'il a formulées dans son rapport (A/62/7/Add.35), à savoir qu'il faudrait procéder à une analyse et à une justification complètes de la restructuration envisagée et notamment étudier les incidences que le projet de constitution d'équipes spécialisées et le redéploiement d'enquêteurs depuis les missions de maintien de la paix auront sur les personnes concernées. Le Comité consultatif note que les propositions pour l'exercice 2009/10 tiennent compte des préoccupations qu'il a exprimées et de celles formulées par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (voir A/62/814/Add.1). Le Bureau des services de contrôle interne souligne que les problèmes inhérents à la structure actuelle entraînaient des retards et influaient sur la qualité des enquêtes. Après analyse du volume de travail passé et actuel, ainsi que des besoins opérationnels à long terme en matière d'investigation, le Bureau propose, pour améliorer son efficacité et la qualité de son travail, de réduire et de redistribuer les postes et les services actuellement confiés à du personnel temporaire.

174. Les problèmes posés par la formule appliquée jusqu'à présent, qui sont résumés au paragraphe 660 du rapport du Secrétaire général (A/63/767), concernent notamment : la difficulté d'attirer et de garder du personnel qualifié pour les postes d'enquêteurs résidents dans les missions; le nombre limité d'enquêteurs dans de nombreuses missions, qui constitue un réel obstacle pour assurer une gestion et une administration efficaces; la difficulté de maintenir les compétences spécialisées voulues dans les missions et le manque d'expérience pour réaliser des enquêtes sur les fautes professionnelles en matière financière; les dispositions concernant les congés, qui permettent aux enquêteurs de prendre des congés prolongés.

175. En conséquence, il est proposé de transférer les ressources en personnel des missions de maintien de la paix en direction de trois centres convenablement dotés en personnel (New York, Vienne et Nairobi) et de maintenir dans l'intérim des ressources dans les missions les plus importantes, qui seraient évaluées, notamment au regard du nombre de dossiers à traiter. Comme indiqué dans le rapport, la structure proposée vise à atteindre l'objectif qui consiste à mettre en place des enquêteurs qualifiés et compétents spécialisés dans deux catégories d'affaires à l'intérieur du Bureau : les affaires d'exploitation et d'abus sexuels, et les affaires financières, économiques et administratives. **Le Comité consultatif approuve les propositions de restructuration de la Division des investigations, que le Secrétaire général a exposées dans son rapport (voir A/63/767, par. 702 à 718) et que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a entérinées dans le sien (A/63/703). Le Comité estime que ces propositions tiennent compte de ses préoccupations et de celles du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et recommande que le Bureau des services de contrôle interne contrôle les résultats de ce modèle et l'efficacité avec laquelle il est tiré parti des ressources pour traiter les dossiers.**

176. La nouvelle structure spécialisée a notamment pour avantage : d'avoir la capacité d'attirer du personnel qualifié; de constituer une masse critique garantissant la qualité et corrigeant les faiblesses et la rigidité de la structure sur le terrain;

d'améliorer la productivité et d'augmenter le nombre d'heures de travail; de renforcer l'efficacité de la gestion et du suivi des investigations; de permettre une gestion globale et efficace des dossiers en les répartissant entre les équipes selon des considérations qui ne concernent pas seulement la mission dont il s'agit.

177. Le Comité consultatif note que la nouvelle structure proposée comprendrait 54 postes et postes de temporaire (44 postes et 10 postes de temporaire), contre 75 (12 postes et 63 postes de temporaire) à l'heure actuelle, ce qui représente une diminution de 21 postes et postes de temporaire. Il note également que la structure proposée et la réorganisation des ressources tiennent compte du nombre de dossiers à traiter et de la tendance actuelle qui marque une diminution des cas d'exploitation et de violence sexuelles dans les missions; du transfert des responsabilités en matière d'investigation du Bureau des services de contrôle interne aux pays fournisseurs de contingents, dont témoigne la version révisée de mémorandum d'accord avec les pays qui fournissent des contingents (voir A/61/19, Part. III, annexe), et de l'augmentation du nombre de cas de « délinquance en col blanc » à traiter, faisant suite au transfert de dossiers provenant de l'Équipe spéciale d'investigation. Il est donc proposé de confier la responsabilité générale des investigations dans les affaires financières, économiques et administratives à la Division des investigations de New York; la Division des investigations de Nairobi aurait la responsabilité opérationnelle des investigations dans les affaires d'exploitation et d'abus sexuels et disposerait également de quelques ressources pour les dossiers financiers, économiques et administratifs; la Division des investigations de Vienne disposerait d'équipes pour les deux catégories d'affaires, qui pourraient se déployer rapidement selon les besoins dans les lieux d'affectation européens et dans les opérations du Moyen-Orient (A/63/767, par. 688 à 700).

178. Au total, 43 postes [1 D-1, 2 P-5, 12 P-4, 17 P-3, 1 agent des services généraux (1^{re} classe), 10 agents des services généraux (Autres classes)], dont 26 postes de temporaire qu'il est proposé de convertir en postes stables et 6 nouveaux postes, seraient répartis dans les trois centres régionaux (voir A/63/767, par. 702 et 703 et 708 à 718). Dix postes de temporaire et un poste (agent du Service mobile) seraient affectés aux trois grandes missions (la MONUC, la MINUL et la MINUS) (voir par. 179 plus loin). **Le Comité consultatif s'était inquiété du rythme auquel le nombre d'enquêteurs résidents diminuait, en particulier à la MONUC, compte tenu du grand nombre de dossiers à la mission. Après sa demande, il lui a été précisé que le Bureau des services de contrôle interne comptait desservir la partie orientale de la République démocratique du Congo à partir du Bureau de Nairobi. Le Comité recommande de poursuivre la surveillance des capacités fournies. Le Comité consultatif recommande que les effectifs proposés pour la Division des investigations soient approuvés.**

Objets de dépense autres que les postes

179. Le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes, soit 6 189 100 dollars, fait apparaître une diminution de 7 189 500 dollars. Cela tient essentiellement à la diminution du montant prévu au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (6 195 700 dollars) liée à la demande de conversion de 26 postes de la Division des investigations, ainsi que du montant prévu au titre des fournitures, services et matériel divers (2 012 600 dollars) qui ne comprend plus les prévisions de dépenses de l'Équipe spéciale d'investigation. Ces diminutions sont pour la plus grande part compensées par les ressources supplémentaires demandées

au titre : des installations et infrastructures (405 200 dollars), compte tenu de l'augmentation des frais de location liée au transfert du personnel de la Division des investigations à Nairobi et Vienne; de l'informatique (432 300 dollars), compte tenu du matériel spécial de gestion des enquêtes demandé par la Division des investigations; des communications (108 600 dollars), compte tenu de l'utilisation accrue des communications par réseaux commerciaux, ainsi que des communications par satellite qui devront être mises à la disposition de la Division des investigations; des voyages (139 200 dollars), compte tenu de l'augmentation du nombre de voyages que les enquêteurs seront appelés à effectuer.

180. Le montant des ressources proposées au titre des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit 1 547 800 dollars (en baisse de 6 195 700 dollars), couvre le financement de 10 postes de temporaire qui seraient affectés, dans le cadre des propositions de restructuration de la Division des investigations, aux trois missions les plus importantes, à savoir à la MONUC (1 P-4, 1 P-3, 1 GN), à la MINUS (1 P-4, 2 P-3) et à la MINUL (1 P-4, 2 P-3, 1 GN), neuf mois de travail de personnel temporaire de la classe P-4 répartis entre trois enquêteurs, engagés chacun pour une période de trois mois dans l'un des trois centres régionaux, l'objectif étant de pouvoir mener à bien toutes les enquêtes supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires, et 21 mois de travail d'appui de la catégorie des agents des services généraux (Autres classes). **Le Comité consultatif recommande que les objets de dépenses du Bureau des services de contrôle interne autres que les postes soient approuvés.**

e) **Bureau de l'Ombudsman de l'ONU**

181. Le montant de 1 527 300 dollars qu'il est proposé d'imputer au compte d'appui au titre du Bureau de l'Ombudsman de l'ONU pour l'exercice 2009/10 est supérieur de 222 600 dollars, soit 17,7 %, à celui approuvé pour 2008/09. Le Comité consultatif note que la majeure partie de la variation s'explique par la création de trois postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Il rappelle que les effectifs du Bureau actuellement financés au moyen du compte d'appui se composent de six postes hors Siège, attachés à la MONUC [1 P-5, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] et à la MINUS [1 P-5, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)], et de deux postes au Siège [1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] qui seront supprimés le 1^{er} juillet 2009, date d'entrée en vigueur du nouveau système d'administration de la justice.

182. Le Secrétaire général explique dans son rapport que la suppression des postes financés au moyen du compte d'appui au Siège aura des conséquences préjudiciables pour le fonctionnement du Bureau car elle intervient à un moment où, engagé dans un processus de décentralisation, celui-ci est appelé à intensifier son activité de supervision, de coordination et d'analyse des problèmes d'ordre structurel sur le terrain, en raison notamment de l'augmentation des effectifs (voir A/63/767, par. 750). Il propose donc de créer trois postes, comme suit :

- Un poste de spécialiste hors classe du règlement des différends (P-5), dont le titulaire serait chargé de procéder à un examen intersectoriel de 400 affaires (chiffre tenant compte de l'ouverture de bureaux régionaux d'ombudsman à Kinshasa et à Khartoum), et de dégager les tendances (voir A/63/767, par. 751 à 753);

- Un poste de chargé de dossiers (P-4), dont le titulaire serait chargé des dossiers relatifs au personnel des opérations de maintien de la paix qui ne relèvent pas des ombudsmans régionaux de Kinshasa et de Khartoum et concernent la MINUT, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), la MINUSTAH, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la MINUK, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) (voir A/63/767, par. 754 à 757);
- Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], dont le titulaire serait chargé de fournir un appui administratif et d'aider à l'établissement de rapports, à la tenue à jour de la base de données et à la réception et au suivi des dossiers de litiges (voir A/63/767, par. 758).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste de spécialiste hors classe du règlement des différends (P-5), étant donné l'importance et la polyvalence des fonctions qui y seraient attachées, ainsi que le poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]. En revanche, il recommande de ne pas approuver à ce stade le poste P-4 de chargé de dossiers, considérant qu'il faut d'abord voir comment fonctionnera la nouvelle structure et quel sera le volume de travail effectif.

f) Bureau de la déontologie

183. Le montant de 1 047 800 dollars qu'il est proposé d'imputer au compte d'appui ne concerne que des objets de dépenses autres que les postes, les six postes d'administrateur et les trois postes d'agent des services généraux dont dispose le Bureau étant financés au moyen du budget ordinaire. Le montant de 260 600 dollars prévu au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est supérieur de 89 900 dollars à celui approuvé pour 2008/09, la variation s'expliquant par le maintien de deux postes de temporaire, à savoir un déontologue (P-3) et un assistant de bureau [agent des services généraux (Autres classes)], auxquels on avait appliqué un abattement pour délais de recrutement de 50 % et 35 %, respectivement, dans le budget de 2008/09. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

184. Le montant de 732 500 dollars prévu pour financer les services de consultants permettrait notamment de rémunérer pendant six mois un consultant chargé de mettre au point une formation en déontologie et de la dispenser aux fonctionnaires du Siège et des missions, et de rémunérer également les consultants qui auraient à examiner les dossiers des fonctionnaires concernés par le dispositif de transparence financière. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant demandé pour engager des consultants. Il estime toutefois que, par souci d'économie, le Secrétariat devrait étudier la possibilité de confier à son propre personnel les fonctions dont les intéressés seront chargés.**

g) Bureau des affaires juridiques

185. Le montant de 3 545 200 dollars prévu pour le Bureau des affaires juridiques dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2009/10 est supérieur de 1 118 600 dollars à celui approuvé pour 2008/09. La variation concerne

principalement les postes (542 600 dollars), le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (409 400 dollars) et les consultants (75 000 dollars). Le Comité consultatif rappelle que le Bureau dispose actuellement de 13 postes financés au moyen du compte d'appui [4 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 agents des services généraux (Autres classes)].

186. La variation à la hausse relative aux postes tient à l'abattement pour délais de recrutement utilisé dans le budget de 2008/09 pour calculer le coût de deux nouveaux postes, et à la création de trois postes proposée pour 2009/10, soit :

- Un poste de juriste de la classe P-4 au Bureau du Secrétaire général adjoint, dont le titulaire contribuerait à assurer la cohésion et l'harmonisation des services juridiques en ce qui concerne tous les aspects opérationnels du maintien de la paix et des opérations sur le terrain, prêterait son concours au Conseiller juridique pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de concert avec le réseau des juristes en poste sur le terrain dans le cadre des missions de maintien de la paix et serait également chargé d'assurer la liaison avec différents départements et bureaux au sujet des incidences juridiques des opérations de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 781 à 783);
- Deux postes de juriste (1 P-5 et 1 P-4) au Bureau du Conseiller juridique (A/63/767, par. 793). Le Bureau dispose actuellement de trois postes imputés sur le compte d'appui [1 P-4, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)], mais, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, cet effectif est insuffisant pour lui permettre de répondre à toutes les demandes de conseils et d'assistance juridiques qui lui sont adressées au sujet des opérations de maintien de la paix. La création de ces postes permettrait non seulement de renforcer la capacité du Bureau, dont le volume de travail s'est sensiblement accru, mais également de fournir un appui aux juristes affectés aux missions sur le terrain et de faciliter la participation des administrateurs concernés aux programmes institutionnalisés de formation à l'intention des juristes sur le terrain qui doivent être mis au point en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix.

Compte tenu des arguments avancés par le Secrétaire général dans son rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver la création des deux postes de juriste (1 P-5 et 1 P-4) demandés pour le Bureau du Conseiller juridique. Considérant, en revanche, que les fonctions qui seraient attachées au poste de juriste (P-4) demandé pour le Bureau du Secrétaire général adjoint peuvent être prises en charge par le personnel en place, il recommande de ne pas l'approuver.

187. Un montant de 409 400 dollars est prévu pour la Division des affaires juridiques générales au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), afin de financer deux postes de juriste (P-4) dont les titulaires aideraient la Division à faire face aux demandes de plus en plus nombreuses d'avis et d'assistance juridiques relatives aux enquêtes menées par le Bureau des services de contrôle interne pour vérifier des allégations de fraude, d'irrégularités de gestion ou d'abus d'autorité dans les opérations de maintien de la paix, et à procéder, à la demande du Département de l'appui aux missions, à la vérification des qualifications techniques des candidats à des postes de juriste dans les missions de maintien de la paix. **En raison du volume de travail que ces tâches représentent, le Comité consultatif recommande d'approuver le montant demandé au titre du personnel**

temporaire pour financer l'équivalent de deux postes de juriste (P-4) à la Division des affaires juridiques générales.

h) Département de l'information

188. Le montant de 752 800 dollars qu'il est proposé d'imputer au compte d'appui au titre du Département de l'information représente une augmentation de 42 800 dollars, soit 6 %. La variation s'explique principalement par la hausse du coût standard des quatre postes actuellement financés au moyen du compte d'appui [2 P-4, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Un montant de 18 000 dollars permettrait d'engager des consultants dont la mission serait d'encadrer des stages de formation s'adressant à des agents d'information du Siège et des missions présélectionnés en vue d'un éventuel déploiement. **Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver le montant demandé par le Département de l'information pour engager des consultants. À son avis, les services du Département devraient être capables de s'acquitter eux-mêmes des activités prévues.**

i) Département de la sûreté et de la sécurité

189. Le montant de 5 179 000 dollars prévu pour le Département de la sûreté et de la sécurité est supérieur de 1 667 000 dollars à celui approuvé pour 2008/09. La variation s'explique principalement par les six nouveaux postes dont la création est proposée (688 100 dollars) et par une augmentation des autres objets de dépense (978 900 dollars) concernant pour l'essentiel les voyages (466 900 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (408 700 dollars).

Postes

190. Les six postes supplémentaires demandés pour le Département de la sûreté et de la sécurité sont les suivants :

- Cinq postes d'instructeur (agents du Service de sécurité) pour la Section de la formation et du perfectionnement et deux postes d'instructeur en matière de protection rapprochée (P-3), dont les titulaires seraient chargés les uns de la formation générale des agents de sécurité, de plus en plus nombreux, et les autres des programmes de formation spécialisée organisés par le Groupe de l'appui aux missions en vue de la validation et de la revalidation des compétences des agents de sécurité (voir A/63/767 et Corr.1, par. 818 à 829);
- Un poste de coordonnateur de la classe P-3 au Groupe de coordination de la protection (Service de la sécurité et de la sûreté), dont le titulaire serait chargé de planifier et de coordonner les opérations de protection rapprochée nécessaires dans les missions et d'établir un cadre cohérent et des procédures standard pour la conduite de ces opérations (voir A/63/767, par. 830 à 832).

Le Comité consultatif est conscient de l'importance des activités de formation et de coordination. Cela étant, il estime que le renforcement des dispositifs de sécurité des Nations Unies est une question qui exige une approche intégrée. Dans son rapport sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/63/769, par. 5), il recommande de soumettre à l'Assemblée générale, au début de la partie principale de la soixante-quatrième session, un rapport détaillé sur un

plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, afin qu'elle puisse l'examiner en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, ledit rapport devant tenir compte des résultats de l'étude de gestion recommandée par le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies. En conséquence, le Comité recommande que, dans l'intervalle, les fonctions de formation et de coordination mentionnées ci-dessus soient prises en charge par les effectifs existants.

Autres objets de dépense

191. Le montant de 1 086 900 dollars prévu au titre des voyages est supérieur de 466 900 dollars, soit 75,3 %, à celui approuvé pour 2008/09. **Le Comité consultatif recommande de le réduire de 100 000 dollars.**

192. Le montant de 523 500 dollars demandé au titre des fournitures, services et matériel divers, comprend 435 800 dollars pour financer l'achat des armes à feu et des munitions qui seront utilisées dans le cadre du programme de formation en matière de protection rapprochée (voir A/63/767, par. 853). Le Comité consultatif note qu'il s'agit d'une dépense ponctuelle et que, par la suite, le coût des munitions devrait être couvert par les frais de participation aux cours de formation que les missions auront à payer.

j) Bureau des technologies de l'information et des communications

193. Le projet de budget du compte d'appui prévoit un montant de 18 726 800 dollars pour le Bureau des technologies de l'information et des communications, qui y figure pour la première fois. Le Comité consultatif rappelle à ce propos que le Bureau a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262. Avec effet au 1^{er} janvier 2009, une ligne budgétaire de 13 496 600 dollars lui a été affectée dans le budget du compte d'appui, cette somme provenant à hauteur de 5 017 500 dollars des crédits alloués à la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions, et à hauteur de 8 479 100 dollars des crédits affectés à la mise en place du progiciel de gestion intégré et à l'installation du nouveau centre informatique principal dans le bâtiment de la pelouse Nord. Les effectifs transférés dans le cadre de cette réaffectation se composent de 10 postes [3 P-4, 4 P-3, P-2/1 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] provenant de la Division déjà mentionnée et de deux postes [1 P-2 et 1 agent des services généraux (1^{er} classe)] provenant de la Division de l'informatique.

194. Sur le montant de 18 726 800 dollars qui serait imputé au compte d'appui en 2009/10, 2 261 200 dollars serviraient à financer les postes, soit le coût des 12 postes existants pendant 12 mois (l'allocation était prévue pour six mois dans le budget précédent) et de trois postes supplémentaires. Une somme de 16 465 600 dollars serait affectée au financement des autres objets de dépense.

Postes

195. Les trois postes supplémentaires dont le Bureau des technologies de l'information et des communications serait doté sont les suivants :

- Un poste de chef du Service des systèmes de terrain (P-5), dont le titulaire serait chargé de superviser, de suivre et d'orienter la mise en place de progiciels intégrés destinés aux opérations de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 860 à 866);
- Deux postes P-4 pour le Service de la gestion stratégique, dont l'un pour un spécialiste des systèmes informatiques qui aiderait le personnel des missions à préparer des études de viabilité et à utiliser les outils méthodologiques de gestion de projets, et l'autre pour un analyste fonctionnel chargé de l'appui aux clients, qui aurait à constituer une équipe de services aux clients exclusivement chargée de l'appui technique des opérations de maintien de la paix (voir A/63/767, par. 867 à 871).

Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a non seulement décidé de créer le Bureau des technologies de l'information et des communications, mais a également pris un certain nombre de décisions concernant la stratégie et la gouvernance dans le domaine de l'informatique et de la télématique, le progiciel de gestion intégré, ainsi que la sécurité, la continuité des opérations et la reprise après sinistre. Il ne semble donc pas raisonnable de demander des ressources additionnelles si peu de temps après l'adoption de décisions majeures concernant la stratégie, les structures et les programmes de l'Organisation en matière d'informatique et de télématique. Le Comité fait observer à ce propos que pendant la première phase de mise en œuvre de la stratégie, le Bureau des technologies de l'information et des communications doit procéder à un examen structurel des services informatiques du Secrétariat, en s'attachant à rationaliser et à harmoniser les activités et les modalités d'organisation, à réduire les doubles emplois et à optimiser l'utilisation des ressources. Le Comité s'est référé à cette question dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix (voir A/63/746). On lui a remis, à sa demande, l'organigramme révisé du Bureau, qui figure à l'annexe V du présent rapport. Le Comité consultatif estime qu'avant de demander des ressources additionnelles, le Bureau des technologies de l'information et des communications doit d'abord consolider sa structure. Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande de ne pas approuver de poste supplémentaire à ce stade.

Autres objets de dépense

196. Un montant de 1 647 600 dollars est prévu au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) comme indiqué ci-après (voir A/63/767, par. 873 à 879) :

- Deux postes (1 P-5 et 1 P-3, pendant 12 mois), dont les titulaires s'occuperaient de projets se rattachant au progiciel de gestion des contenus et concernant l'établissement des rapports des missions de maintien de la paix, la doctrine du maintien de la paix, l'informatisation, la base documentaire regroupant les lignes directrices et le partage des coûts;
- Deux postes (1 P-5 et 1 P-3, pendant 12 mois), dont les titulaires s'occuperaient, dans le cadre du projet relatif au progiciel de gestion de la relation client, de faciliter la gestion des remboursements du matériel appartenant aux contingents;

- Deux postes (1 P-4 et 1 P-3, pendant 12 mois), dont les titulaires s'occuperaient, dans le cadre du projet relatif au progiciel de gestion de la relation client, de faciliter la facturation des services de télécommunications;
- Un poste P-3 existant, qui serait maintenu pendant 10 mois et dont le titulaire assurerait la direction du projet de mise en service d'un système intégré de vérification de l'identité des usagers, y compris la supervision des ressources techniques spécialisées;
- Un poste P-3 existant, qui serait maintenu pendant 10 mois et dont le titulaire serait chargé du matériel spécialisé de gestion du carburant, dont il devrait assurer l'intégration avec le progiciel de gestion intégré, et un nouveau poste, de la classe P-4 dont le titulaire, engagé pour 10 mois, serait chargé de la gestion du projet, y compris de la supervision du système de gestion des carburants.

Le Comité consultatif recommande d'approuver l'un des postes demandés pour le projet relatif à l'établissement des rapports des missions de maintien de la paix (1 P-5 pendant 12 mois), les deux postes demandés pour la gestion des contributions des pays qui fournissent des contingents (1 P-5 et 1 P-3 pendant 12 mois), l'un des postes demandés pour la gestion de la facturation des services de télécommunications (1 P-3 pendant 12 mois), le maintien pendant 10 mois du poste P-3 relatif au système intégré de vérification de l'identité des usagers, le maintien pendant 10 mois également du poste P-3 relatif à la gestion du carburant et le poste additionnel (1 P-4 pendant 10 mois) demandé pour la direction du système de gestion des carburants. Les fonctions qui seraient attachées au poste P-3 relatif à l'établissement des rapports et au poste P-4 relatif à la facturation des services de télécommunications devraient être prises en charge par les effectifs existants.

197. Dans une communication distincte, le Comité consultatif a été informé que plusieurs postes de temporaire dont les titulaires fournissent au Centre de données du Département des opérations de maintien de la paix à New York des services qui resteront indispensables en 2009/10 ont été omis par inadvertance des demandes de crédits budgétaires imputables au compte d'appui présentées pour le Bureau du Directeur général de l'informatique. Les sept postes de temporaire [5 P-3 et 2 agents des services généraux (Autres classes)] dont disposait la Division de l'informatique du Département de la gestion ont été transférés au Bureau des technologies de l'information et des communications à la suite de l'adoption de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité a appris que leur coût, estimé à 1 028 000 dollars, serait financé au moyen des crédits demandés par ailleurs. **Le Comité consultatif recommande que les fonctions assumées par ce personnel temporaire (autre que pour les réunions) soient maintenues et que les ressources nécessaires à leur financement soient indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2009/10.**

198. Le montant de 13 973 900 dollars demandé au titre de l'informatique servirait dans une large mesure à l'acquisition des services et de matériel spécialisés (voir A/63/767, par. 889 à 905). Le Comité consultatif note qu'il comprend 8 542 000 dollars pour l'achat de logiciels, 2 242 000 dollars pour le paiement de redevances d'exploitation de logiciels et d'honoraires et 3 115 700 dollars pour la rémunération de services contractuels. L'analyse de sa répartition entre les principales activités

montre qu'il serait affecté à hauteur de 10 834 700 dollars à trois nouveaux projets concernant le progiciel de gestion de la relation client, le progiciel de gestion des contenus (deux systèmes à gestion centralisée décrits dans le document A/62/510/Rev.1) et le dispositif mondial de relais pour les questions de sécurité qui doit permettre d'assurer de façon unifiée la sûreté et la sécurité du personnel des missions de maintien de la paix. Une somme de 3 065 000 dollars servirait à financer les dépenses relatives à six systèmes auparavant pris en charge par le Département de l'appui aux missions (dont le système de vérification de l'identité des usagers, le système de gestion de portefeuilles de projets, Galaxy et les systèmes de gestion des carburants et des rations) et une autre de 74 200 dollars couvrirait les frais d'acquisition, d'entretien et de réparation du matériel informatique et les dépenses d'infrastructure (somme calculée à l'aide de coûts standard appliqués aux effectifs existants et aux renforts demandés) (voir A/63/767, par. 901 à 905).

199. Le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % du crédit demandé au titre de l'informatique, à charge pour le Bureau de la répartition comme il l'entend, en fonction de l'ordre de priorité des différents projets.

5. Conclusion

200. Dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver 106 postes sur un total de 182 postes supplémentaires demandés par le Secrétaire général dans son rapport sur le budget du compte d'appui (A/63/767 et Corr.1).

201. Les recommandations du Comité consultatif entraînent des réductions dont le montant brut total se chiffre à 19 817 800 dollars (montant net : 17 913 100 dollars) et qui se répartissent comme suit :

<i>Unité administrative</i>	<i>Réductions relatives aux postes (montant brut)</i>	<i>Réductions relatives à d'autres objets de dépense (montant brut)</i>
Département des opérations de maintien de la paix	2 298 000	(821 200)
Département de l'appui aux missions	4 268 300	3 216 700
Département de la gestion	4 842 500	1 483 900
Bureau des services de contrôle interne	472 500	385 600
Cabinet du Secrétaire général adjoint	44 000	–
Bureau de l'Ombudsman de l'ONU	211 100	46 100
Bureau de la déontologie	–	–
Bureau des affaires juridiques	308 200	125 100
Département de l'information	30 800	18 000
Département de la sûreté et de la sécurité	602 400	376 700
Bureau des technologies de l'information et des communications	445 600	1 463 600
Total	13 523 400	6 294 400

202. En conséquence, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver un montant brut de 304 629 300 dollars (montant net :

276 422 900 dollars) pour couvrir les dépenses de personnel et les autres dépenses qui seront imputées sur le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

203. En ce qui concerne les propositions présentées par le Secrétaire général au paragraphe 64 de son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/698), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de décider que le montant de 8 059 100 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2008 et un montant de 6 997 200 dollars, provenant d'intérêts créditeurs (3 248 500 dollars), d'autres recettes (245 900 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (3 502 800 dollars), soit 15 056 300 dollars au total, seront affectés au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

204. Le Comité consultatif recommande également qu'un montant de 7 322 600 dollars provenant de l'excédent du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2008 soit affecté au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

205. Le Comité consultatif recommande en outre que le montant de 62 800 dollars correspondant à l'excédent des crédits ouverts par rapport aux dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 soit affecté au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Documentation

- Résolutions 61/279 et 62/250 de l'Assemblée générale
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/855)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/63/5 (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Secrétaire général : aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/696)
- Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/698 et Add.1)
- Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/63/702 et Corr.1)

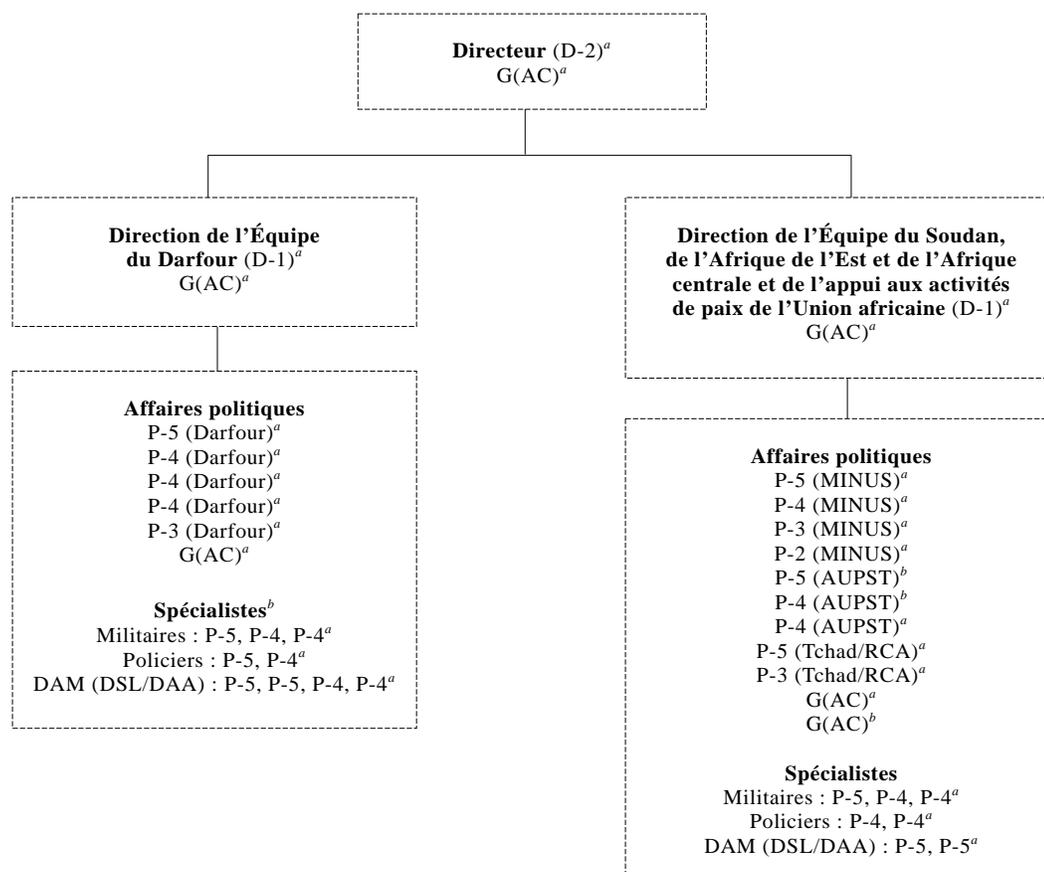
- Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/703)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746)
- Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/767 et Corr.1)

Annexe I

Organigrammes

**Bureau des opérations du Département des opérations
de maintien de la paix (effectifs proposés pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010)**

A. Division de l'Afrique I



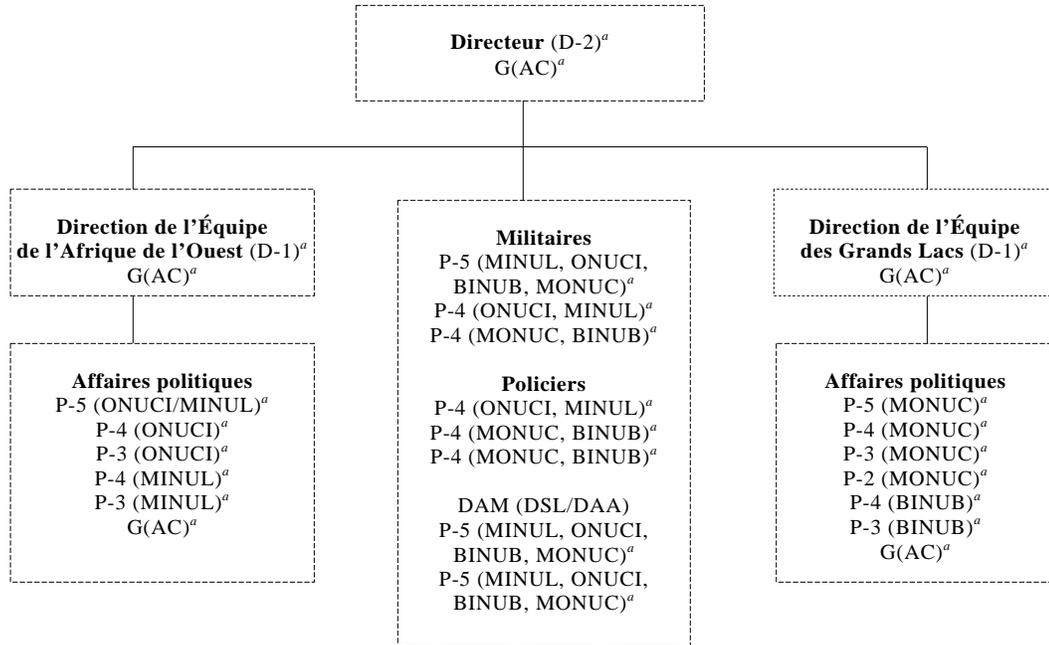
Note : Liaisons fonctionnelles uniquement. Les spécialistes comptent parmi les effectifs approuvés de leur unité d'appartenance.

Abbreviations : G = agents des services généraux; AC = autres classes; DAM = Département de l'appui aux missions; DSL/DAA = Division du soutien logistique/Division de l'appui administratif; MINUS = Mission des Nations Unies au Soudan; AUPST = Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine; RCA = République centrafricaine.

^a Postes approuvés.

^b Réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions), pour financer de nouveaux postes.

B. Division de l'Afrique II

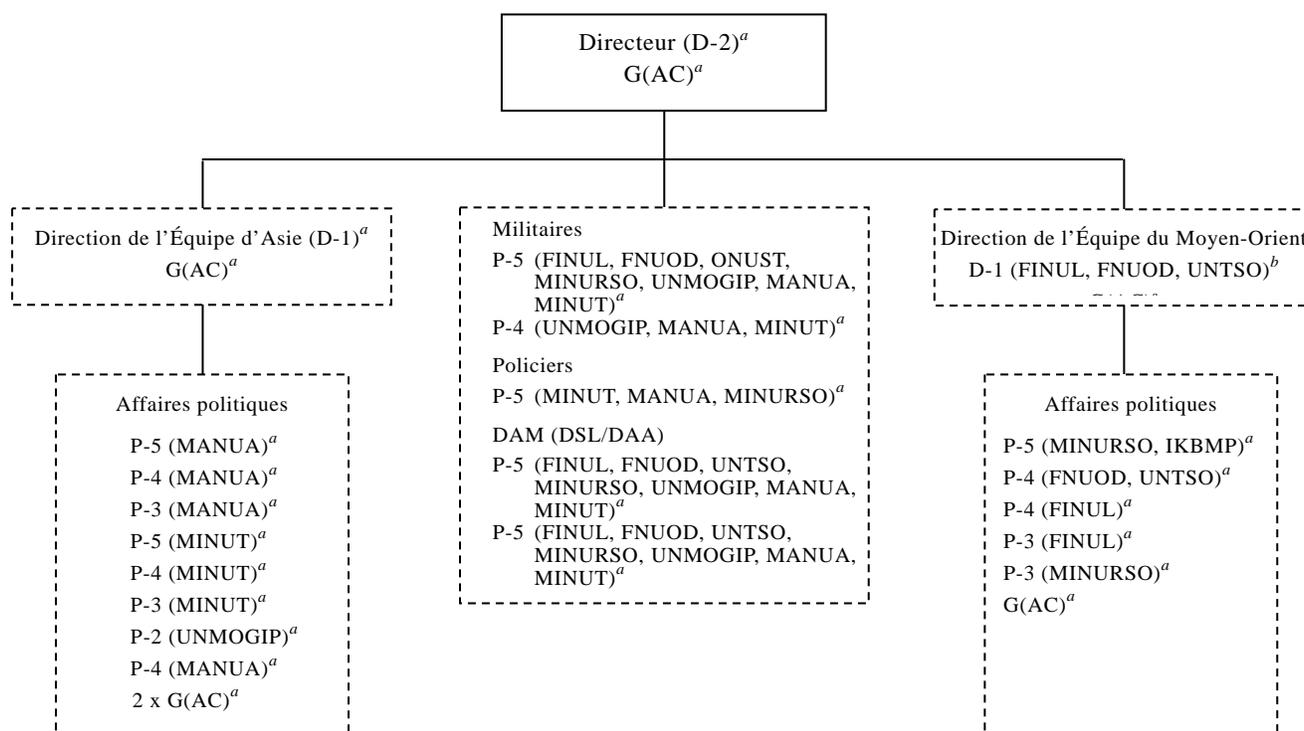


Note : Liaisons fonctionnelles uniquement. Les spécialistes comptent parmi les effectifs approuvés de leur unité d'appartenance.

Abréviations : G = agents des services généraux; AC = autres classes; MINUL = Mission des Nations Unies au Libéria; ONU CI = Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; BINUB = Bureau intégré des Nations Unies au Burundi; MONUC = Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

^a Postes approuvés.

C. Division Asie et Moyen-Orient



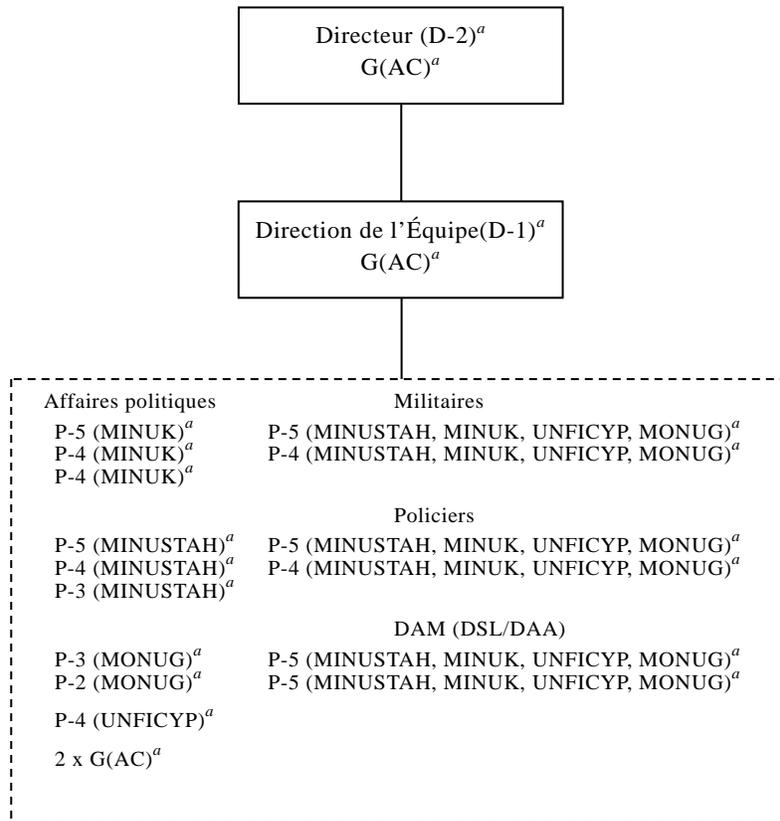
Note : Liaisons fonctionnelles uniquement. Les spécialistes comptent parmi les effectifs approuvés de leur unité d'appartenance.

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban; FNUOD = Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve; MANUA = Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; MINUT = Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste; UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; IKBMP = projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït.

^a Postes approuvés.

^b Reclassement d'un poste P-5.

D. Division Europe et Amérique latine



Note : Liaisons fonctionnelles uniquement. Les spécialistes comptent parmi les effectifs approuvés de leur unité d'appartenance.

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; MINUSTAH = Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; MONUG = Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie; UNFICYP = Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

^a Postes approuvés.

Annexe II

Récapitulatif des améliorations apportées aux procédures administratives et de gestion

(A/63/702, section E)

	<i>Initiatives</i>	<i>Améliorations</i>	<i>Service responsable</i>	<i>Statut/calendrier</i>
Initiative d'amélioration des processus-métier	Initiative d'amélioration des processus-métier, programme Lean Six Sigma	11 projets d'amélioration des processus dans les domaines de la planification, des achats, du personnel et de la continuité des opérations	Bureau du Chef de cabinet	Première phase : 9 projets ont été menés à bien en mars 2009, 2 projets ont été menés à bien en avril 2009.
Direction des missions	Examen par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques de la gestion des postes vacants et de la planification des successions aux postes de direction	Normalisation des procédures relatives aux fonctions et responsabilités et aux mécanismes de mise en commun de l'information et plus grande efficacité dans le recrutement de candidats à des postes de direction	Section des nominations aux postes de haute direction, Bureau du Secrétaire général adjoint	Les procédures actuelles ont été examinées dans le cadre de l'initiative d'amélioration des processus-métier en 2008/09. La mise en œuvre et le suivi des améliorations sont en cours.
Gestion des ressources humaines	Plus grande délégation de pouvoirs aux missions	<ul style="list-style-type: none"> – Diminution du nombre de dossiers de recrutement dont le Siège a à s'occuper – Diminution du nombre de dossiers concernant des administrateurs recrutés sur le plan national, des vacataires et des consultants dont le Siège a à s'occuper – Accent mis sur les fonctions stratégiques au Siège (recrutement, prospection et organisation des carrières) – Meilleure sélection des candidats à un déploiement dans une mission 	Division du personnel des missions	<p>Les pouvoirs suivants ont été délégués aux missions en mars 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement et administration du personnel sur le plan local • Recrutement jusqu'à la classe D-1 dans 5 missions (MINUT, MINUAD, MINUS, MINURCAT et MANUA) • Approbation technique • Recrutement de vacataires, de consultants et d'administrateurs sur le plan national • Gestion des ressources en personnel de la mission
	Lancement d'un mécanisme centralisé d'examen et de gestion des groupes professionnels	– Déploiement plus rapide dans les missions, notamment dans les missions en cours de lancement ou d'expansion	Division du personnel des missions	Conseil central de contrôle pour le personnel des missions pleinement opérationnel et formé en mars 2009

<i>Initiatives</i>	<i>Améliorations</i>	<i>Service responsable</i>	<i>Statut/calendrier</i>
	<ul style="list-style-type: none"> – Plus grande transparence et cohérence des procédures de sélection – Meilleures possibilités de mobilité offertes au personnel des opérations de paix – Amélioration de la qualité des fichiers de candidats présélectionnés, compte tenu des impératifs de parité hommes-femmes et de la représentation géographique 		
Programme de formation de candidats prêts à être recrutés (PACT)	Réduction du taux de vacance de postes parmi les spécialistes des ressources humaines dans les missions	Division du personnel des missions	La phase I s'est terminée en juin 2008. La phase II a commencé et devrait s'achever en juin 2009.
Mise au point du module Personnel du programme SMART	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des connaissances, des compétences et de la responsabilisation dans les missions – Renforcement des fonctions administratives dans les missions 	Division du personnel des missions/Équipe SMART	<ul style="list-style-type: none"> – En 2008, 40 personnes ont pris part au projet pilote SMART. – 40 autres participants étaient inscrits à la fin du mois de mars 2009.
Élaboration de directives générales concernant la gestion des tableaux d'effectifs	Plus grande latitude donnée aux missions en ce qui concerne la gestion des ressources	Division du personnel des missions	Les directives générales et les dispositions concernant la délégation de pouvoirs ont été promulguées dans les missions en avril 2008.
Lancement des plans d'action Ressources humaines dans les missions	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la qualité des données dans des domaines stratégiques touchant les ressources humaines – Meilleure compréhension des fonctions et responsabilités de la direction des missions dans le domaine de la gestion des ressources humaines – Meilleur recensement des domaines qui exigent un soutien accru de la part du Siège 	Division du personnel des missions	En cours. Des examens à mi-parcours auront lieu le 31 décembre 2009 pour les missions financées au moyen du budget de maintien de la paix et le 30 juin 2010 pour les missions politiques spéciales financées au moyen du budget ordinaire. Les données de référence sont intégrées au système à des fins de suivi.

	<i>Initiatives</i>	<i>Améliorations</i>	<i>Service responsable</i>	<i>Statut/calendrier</i>
Déontologie et discipline	Lancement d'un nouveau système de suivi des fautes en juillet 2008	<ul style="list-style-type: none"> – Normalisation de la communication de l'information relative aux allégations de faute – Amélioration de la communication en temps réel entre le Groupe Déontologie et discipline du Siège et les équipes Déontologie et discipline des missions 	Groupe Déontologie et discipline	En cours. Un nouveau système de suivi des fautes a été lancé en juillet 2008. Quelque 2 100 dossiers ont été ouverts pour la période 2007-2008.
	Campagnes de lutte contre la prostitution dans 6 missions	Meilleure sensibilisation des populations hôtes à la politique de tolérance zéro de l'ONU	Groupe Déontologie et discipline	Les campagnes s'achèveront d'ici à juin 2009.
	Mise au point du module de formation destiné aux cadres moyens et supérieurs concernant la prévention de l'exploitation et des abus sexuels	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des capacités des cadres en ce qui concerne la prévention de l'exploitation et des abus sexuels – Mise à jour et rationalisation des supports de formation 	Groupe Déontologie et discipline	La dernière main a été mise au module de formation et celui-ci a été transmis aux équipes Déontologie et discipline en avril 2008.
Gestion financière	Abacus	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction du temps consacré à l'examen de la version finale des budgets des missions qui bénéficient de la visite d'une équipe Abacus (délai ramené de 3 semaines à 1 jour) – Soumission des budgets dans les délais 	Division du budget et des finances	En cours. Les visites des équipes Abacus se poursuivront pendant l'exercice budgétaire 2010-2011.
	PACT	Réduction du taux de vacance de postes parmi les fonctionnaires du budget dans les missions	Division du budget et des finances	En cours. Les six premiers stagiaires appelés à exercer des fonctions budgétaires dans les missions ont achevé la formation en juin 2008. La deuxième promotion (fonctionnaires des finances et du budget) en feront de même en avril-juin 2009.
Logistique	Partenariat stratégique dans le domaine de la cartographie	<ul style="list-style-type: none"> – Appui aux besoins des missions dans le domaine de l'information géographique – Facilitation de l'acquisition de données cartographiques dans les 	Division du soutien logistique	En cours. Des partenariats ont été conclus avec le Centre commun de recherche de l'Union européenne, le Bureau géographique interarmées, le Ministère français de la défense et

<i>Initiatives</i>	<i>Améliorations</i>	<i>Service responsable</i>	<i>Statut/calendrier</i>
	missions		le Centre satellitaire de l'Union européenne.
Hébergement d'unités administratives à la BSLB	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation d'économies du fait de la proximité avec les missions – Fourniture de ressources et de services géographiques et du génie aux missions 	Division du soutien logistique	En cours. Sont hébergées à la BSLB les unités administratives suivantes de la Division du soutien logistique : le Centre de gestion du système d'information géographique, le Centre des opérations aériennes, le Bureau régional de la sécurité aérienne et le Centre d'études techniques et de normalisation.
Désignation du Centre des opérations aériennes	Amélioration du contrôle et du suivi des mouvements d'appareils et de cargaisons entre les missions	Division du soutien logistique	La phase actuelle de la mise en œuvre de modalités régionales et mondiale a commencé en juillet 2008. La mise en œuvre complète est attendue d'ici au deuxième trimestre de 2010.
Bureau régional de la sécurité aérienne	Services de contrôle de la sécurité aérienne d'un bon rapport coût-efficacité	Division du soutien logistique	En cours. Des services de contrôle de la sécurité aérienne sont fournis à la MINUK, à la MONUG, à l'UNFICYP, à la FINUL et à la MANUI. Le Département de l'appui aux missions entend créer un bureau régional de la sécurité aérienne pour les missions opérant en Afrique de l'Ouest.
Achats	Examen de la structure de gouvernance des achats par le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions	Rapport sur la gouvernance des achats	Le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions établissent le rapport.
		Mise à jour du Manuel des achats	En cours
		Relèvement du plafond concernant l'engagement de dépenses par les missions pour le faire passer de 200 000 à 500 000 dollars	Mis en œuvre en octobre 2008
	Élargissement de la formation proposée au personnel de maintien		En cours. Une évaluation des besoins de formation a eu lieu et le Département de l'appui aux

	<i>Initiatives</i>	<i>Améliorations</i>	<i>Service responsable</i>	<i>Statut/calendrier</i>
		de la paix		missions a proposé au Département de la gestion l'établissement d'un groupe de travail commun afin de déterminer la voie à suivre.
		Suivi des pouvoirs délégués aux missions		Mis en œuvre. Le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion se sont mis d'accord sur les pouvoirs délégués aux missions.
Technologies de l'information et des communications	Initiatives consistant à alléger la présence dans les missions	Centralisation du personnel et des moyens informatiques à la BSLB et à Entebbe, ce qui permet de réduire notablement la consommation d'électricité et l'espace nécessaire ainsi que le nombre d'informaticiens déployés dans les missions	Division des technologies de l'information et des communications	En cours. Les prestations de services et les gains d'efficacité seront mesurés au cours des deux prochains exercices budgétaires.
	Programmes de certification dans le domaine de la gestion des technologies de l'information et des communications	Amélioration de la qualité des services informatiques dans les missions	Division des technologies de l'information et des communications	En cours. Une enquête sur la qualité des services informatiques sera menée au cours de deux prochains exercices budgétaires.

Abréviations : MINUT = Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; MINUS = Mission des Nations Unies au Soudan; MINURCAT = Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad; MANUA = Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; SMART = Senior mission administrative and resource training (Formation de la direction des missions aux questions administratives et aux aspects touchant les ressources); BSLB = Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie); MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; MONUG = Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie; UNFICYP = Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban; MANUI = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

Annexe III

Compte d'appui : dépenses actuelles et dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (au 13 mars 2009)

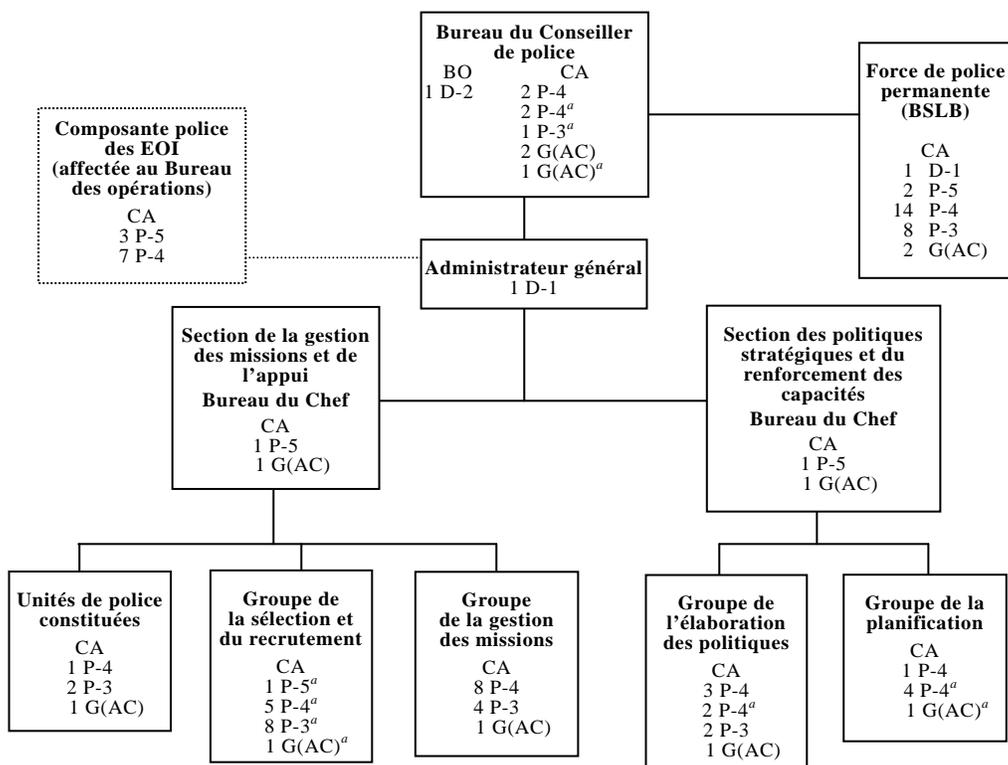
	1 ^{er} juillet 2008 au 13 mars 2009			Dépenses prévues entre le 14 mars et le 30 juin 2009			
	Montants répartis ^a (1)	Montant des dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses prévues (4)	Montant total des dépenses (5) = (2) + (4)	Montant prévu du solde inutilisé au 30 juin 2008 (6) = (1) - (5)	Écart (en pourcentage) (7) = (6) / (1)
Postes							
Personnel recruté sur le plan international	174 928,7	106 777,6	68 151,1	57 656,5	164 434,1	10 494,6	6,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	17 876,6	10 670,6	7 206,0	3 357,0	14 027,6	3 849,0	21,5
Total partiel	192 805,3	117 448,1	75 357,2	61 013,6	178 461,7	14 343,6	7,4
Autres objets de dépenses							
Consultants	5 721,1	3 132,1	2 589,0	1 476,7	4 608,8	1 112,3	19,4
Voyages	13 632,9	7 611,1	6 021,8	5 537,0	13 007,1	625,8	4,6
Installations et infrastructures	24 833,5	23 677,8	1 155,7	1 488,7	25 166,5	(333,0)	(1,3)
Transmissions	2 946,5	1 685,4	1 261,1	1 222,3	2 907,7	38,8	1,3
Informatique	27 338,7	7 534,8	19 803,9	19 921,3	26 955,7	383,0	1,4
Services médicaux	116,1	88,2	27,9	29,1	117,3	(1,2)	(1,0)
Fournitures, services et matériel divers	15 007,8	4 614,6	10 393,2	4 321,9	8 936,5	6 071,3	40,5
Total partiel	89 596,6	48 344,0	41 252,6	33 996,9	81 699,4	7 897,2	8,8
Montant brut	282 401,9	165 792,1	116 609,8	95 010,5	260 161,2	22 240,7	7,9
Recettes provenant des contributions du personnel	26 221,2	12 449,7	13 684,5	12 216,8	24 666,5	1 467,7	5,6
Montant net	256 180,7	153 342,4	102 925,3	82 793,7	235 494,7	20 773,0	8,1

^a Y compris les fonds approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262, avec effet au 1^{er} janvier 2009, pour le progiciel de gestion intégré et le nouveau centre informatique principal sur la pelouse Nord, soit un montant de 8 479 100 dollars.

Annexe IV

Organigramme

**Département des opérations de maintien de la paix
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées
de la sécurité, Division de la police (effectifs proposés
au 1^{er} juillet 2009)**



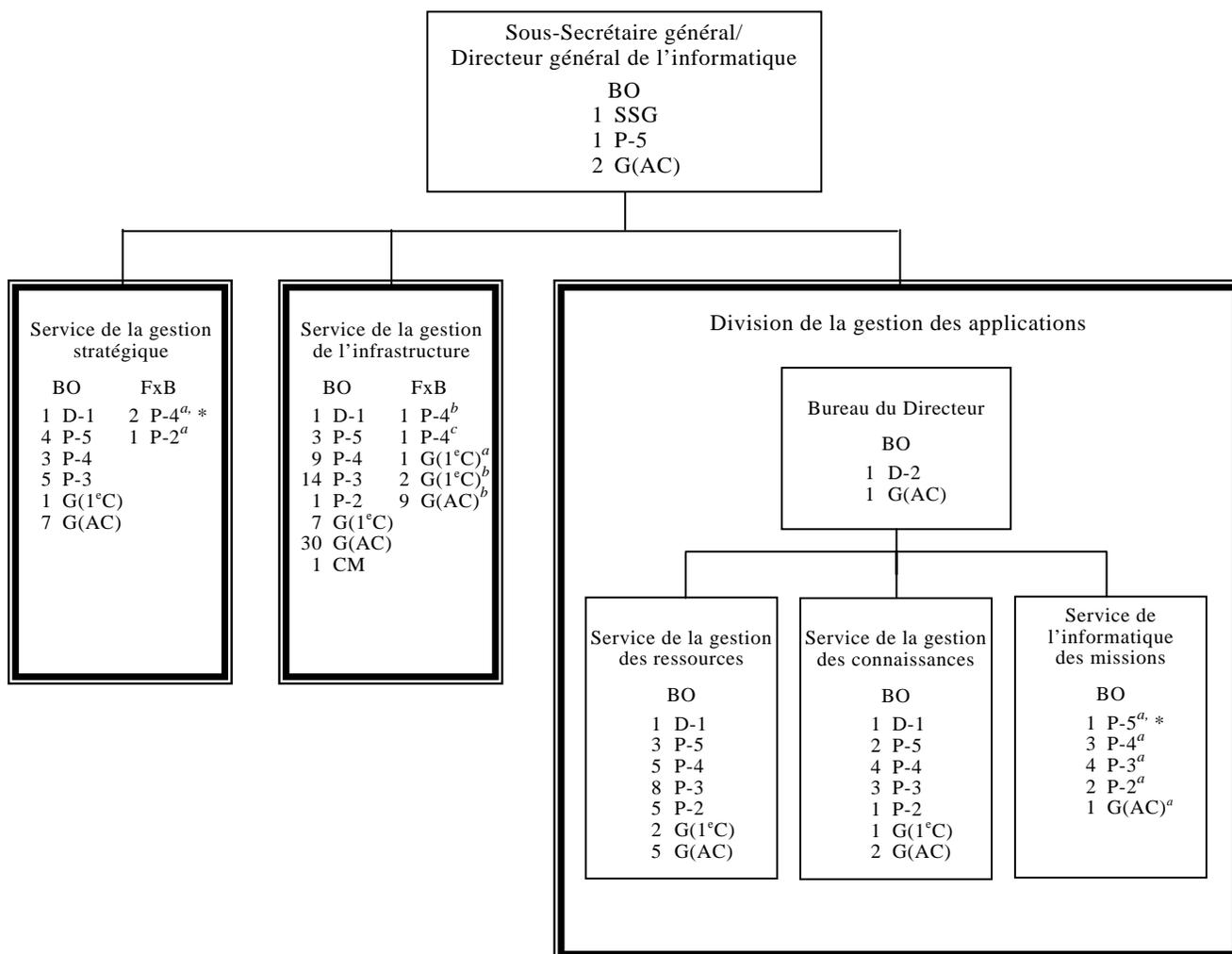
Abréviations : BO = budget ordinaire; CA = compte d'appui; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes);
EOI : équipes opérationnelles intégrées; BSLB : Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

^a Nouveaux postes

Annexe V

Organigramme

**Bureau des technologies de l'information
et des communications**
(effectifs proposés au 1^{er} juillet 2009)



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SSG = sous-secrétaire général;
G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes);
CM = agent des corps de métier.

* Nouveaux postes.

^a Postes inscrits au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Postes financés au moyen du compte spécial pour les dépenses relatives aux services de télécommunications.

^c Postes financés au moyen des sommes remboursées au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires.